

Contrat de Relance et de Transition Ecologique







Communauté de Communes de la Haute-Comté 2021/2026

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour le territoire de la Haute Comté

	EN	TRE			
--	----	-----	--	--	--

La Communauté de Communes de la Haute Comté

Représentée par Monsieur MARIE Anthony, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 22 décembre 2021,

Ci-après désigné par « la CCHC »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Michel VILBOIS, Préfet de la Haute-Saône, Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- ✓ Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- ✓ Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

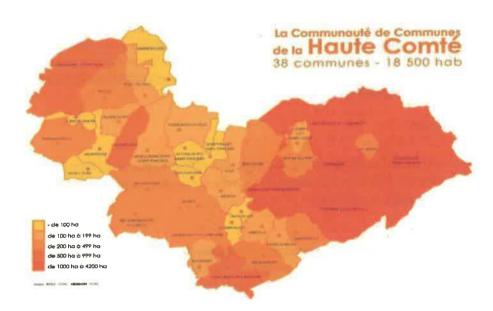
Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Haute Comté autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ce contrat mobilisera l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire de la Haute Comté

Située en région Bourgogne-Franche-Comté, la Communauté de Communes de la Haute Comté (CCHC) est localisée à l'extrémité nord du département de la Haute-Saône, et à la limite nord-est de la Franche-Comté. La communauté de communes, créée le 1^{er} janvier 2014, est composée de 38 communes représentant 18 500 habitants. Le territoire est issu de la fusion des communautés de communes du Val de Semouse, des Belles Sources et de Saône et Coney.

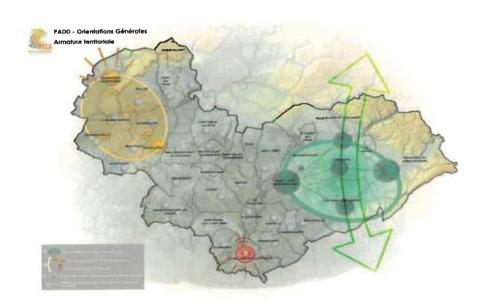


Depuis cette date, le bassin de vie des habitants s'est considérablement élargi. L'évolution des modes de vie ainsi que les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux interrogent aujourd'hui les pratiques des collectivités en matière d'aménagement du territoire.

La communauté de Communes possède un pôle de vitalité économique principal qui s'articule autour de Saint-Loup-sur-Semouse et de Fougerolles-Saint-Valbert. Il englobe les communes de Corbenay, Fontaine-lès-Luxeuil, Aillevillers-et-Lyaumont et Magnoncourt, et permet d'affirmer un noyau économique fort. Les deux communes de ce pôle assurent leurs statuts de bourgscentres attractifs pour l'ensemble de la population, au cœur de la « dorsale de développement Epinal-Belfort-Montbéliard ».

Il existe un deuxième pôle de rayonnement à l'ouest de la CCHC qui se concentre autour de Vauvillers et de Passavant-la-Rochère. Il inclut également Demangevelle et Selles.

Enfin, un pôle relais basé sur Conflans-sur-Lanterne draine le Sud de la CCHC, en lien direct avec les territoires voisins.



Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 - Ambition du territoire de la Haute comté

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- ✓ D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires;
- ✓ De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision est élaborée en s'appuyant sur l'existant (PADD...). Elle est construite et partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. afin d'être gage d'une vision stratégique partagée.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Diagnostic transition écologique :

I) Environnemental:

Les Forces:

- Une situation géographique idéale limitrophe des Vosges et du Territoire de Belfort
- Une importante couverture forestière près de 55% sur le territoire
- 80% du territoire agricole est occupé par des prairies
- Territoires propices à la culture (14% des emplois dans l'agriculture)
- 600 ha exploités sous le signe Agriculture Biologique, soit 4% du territoire
- 2 AOC sur le territoire (AOC Kirsch et munster) et IGP (Gruyère et Emmental)
- Une biodiversité importante et protégée
- Un patrimoine culturel important (châteaux, églises...)
- Paysages ruraux bien préservés et de grande qualité

Les Faiblesses:

- Bâtiments à l'abandon dans de nombreux villages, pollution visuelle des paysages
- Morcellement parcellaire, sur la partie Est du territoire
- Des éléments naturels structurant le paysage qui commencent à disparaître
- Des sensibilités paysagères fortes sur des secteurs stratégiques
- Une forte déprise agricole sur les contreforts de la Vôge

Les Opportunités :

- La variabilité pédoclimatique du territoire assure une diversité territoriale
- La variété des paysages est un atout pour l'image de marque du territoire
- La double activité peut permettre de maintenir des actifs agricoles sur le territoire

Les Menaces:

- Certaines conditions d'accès aux sites sont difficiles
- L'accessibilité au foncier agricole est difficile pour les doubles actifs

Pré-Enjeux:

- Préserver l'organisation générale du paysage
- Maintenir les obstacles naturels ; boisements, zones humides et limiter l'imperméabilisation des sols
- Limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels et agricoles
- Apporter un soin particulier à la qualité des silhouettes des bourgs et des paysages
- Veiller à la bonne intégration paysagère des extensions récentes

2) Mobilité

Les Forces:

- Une situation géographique idéale limitrophe des Vosges et du Territoire de Belfort
- Bonne desserte routière (RN57) vers les grands pôles d'emplois
- Existence de voies cyclables à l'échelle intercommunale

Les Faiblesses:

- Liaison ferroviaire existante mais peu dynamique
- Problématique ponctuelle liée au stationnement dans les principaux centre-bourgs du territoire

Pré-enjeux:

- Optimiser le potentiel de pôle gare sur Corbenay (Gare d'Aillevillers)
- Anticiper le passage à 2x2 voies de la RN57 dans sa traversée du territoire
- Sécuriser les circulations piétonnes vers les équipements et les commerces dans les villages
- Conforter les liaisons douces existantes entre villages et anticiper les besoins/opportunités éventuels
- Fluidifier l'offre de stationnement en centre-bourg pour les pôles du territoire

Diagnostic développement économique :

Les Forces:

- Part encore conséquente d'emplois industriels
- Plusieurs pôles d'emplois structurants : Saint-Loup, Fougerolles, Corbenay...
- Présence de plusieurs entreprises-phares, fleurons industriels (6 entreprises > 100 employés)
- 3 sites touristiques : la verrerie de Passavant-la-Rochère, l'Ecomusée de la Cerise et le parc animalier à Fougerolles-St-Valbert, qui cumulent 174 145 visiteurs par an.

Les Faiblesses:

- Fort recul de l'emploi industriel depuis 2006
- Baisse globale du nombre d'actifs sur le territoire
- Rapport actifs / emplois encore déficitaire
- Offre touristique peu structurée et organisée avec les échelles supérieures
- Régression du nombre d'emplois (-700 actifs soit 8,2%)
- Des taux de chômage et de pauvreté sensiblement supérieurs aux moyennes des territoires
- Une insuffisance en matière d'hôtellerie portant préjudice au tourisme

Pré-Enjeux:

- Réfléchir à une stratégie économique territoriale
- Structurer l'offre foncière d'activité
- Prioriser le foncier disponible dans les zones existantes et la requalification des friches
- Proposer une offre touristique et d'accueil de qualité et cohérente
- Pérenniser l'implantation des grands fleurons industriels sur le territoire
- Structurer les filières porteuses

Diagnostic emploi:

Agriculture et forêt :

Les Forces:

- Plus de 300 emplois, troisième employeur du territoire (14 % des emplois)
- Territoire attractif à l'installation
- Très faible présence d'élevage hors sol (volaille et porcins)
- Environ 600 ha exploités sous signe AB (4 % du territoire)
- 2 AOC sur le territoire (AOC Kirsch et munster) et IGP (Gruyère et Emmental)
- Un territoire fortement marqué par l'activité tant en production qu'en première et deuxième transformation (fabriquant de meuble)
- Potentiel d'emplois très important
- . Fort intérêt environnemental et récréatif des espaces boisés

Les faiblesses:

- Crainte de cessations d'activité plus importantes que prévues et non programmées (crise agricole).
- Peu de représentation des actifs agricoles dans les instances communales, peu d'ouverture des exploitants vers l'extérieur à l'exception des fonctions agricoles (CUMA – AFR – syndicat...)
- Des projets de diversification très peu tournés vers l'activité laitière pourtant dominante
- Une offre d'accueil à la ferme très limitée
- Une forêt privée peu « gérée »
- Manque de formation en lien avec la filière
- Une attractivité du bûcheronnage en baisse
- Des sentiers pas toujours bien entretenus et accès par toujours adaptés au matériel actuel

Les Opportunités :

- Les atouts paysagers, patrimoniaux, la présence de signes de qualité
- Possibilité d'installation d'actifs en diversification de l'activité principale
- Projets de méthanisation
- Nouvelles entreprises de première transformation (territoire situé à proximité d'une large ressource)
- Développement des besoins en bois énergie (circuits courts)

Les Menaces:

- La chute des actifs inquiétante, s'attendre à la disparition de 1/3 des actifs agricoles.
- La difficulté du conjoint ou de l'exploitant à trouver un emploi ou un complément de revenu sur le territoire (fragilisation des installations agricoles)
- Une grande partie de la collecte laitière dépendante de grands opérateurs, une valorisation identique/ tonne de lait mais avec des charges très différentes selon le territoire
- Fermeture de certains espaces ouverts humides par des plantations privées souvent peu gérées
- Maintien des petites structures face à l'arrivée de gros opérateurs

Diagnostic social, santé et éducation/jeunesse

Démographie :

Les Forces:

- Une structure des ménages qui évolue
- Un solde naturel positif

Les Faiblesses:

- Une évasion démographique continue
- Une situation qui caractérise un territoire élargi
- Une baisse de population due au départ des ménages
- Vieillissement de la population du territoire et une baisse du public jeune
- Une population avec un niveau de revenu modeste

Pré-Enjeux:

- Stopper le déclin démographique
- Maintenir ou attirer un public jeune
- Répondre aux besoins liés au vieillissement actuel et prolongé du territoire
- Répondre aux besoins liés à la baisse de la taille des ménages
- Répondre aux besoins liés aux faibles niveaux de revenu du territoire

Habitat:

Les Forces:

- Un ralentissement de la construction neuve au profit de la rénovation de l'ancien
- Des niveaux de prix du foncier et de loyers peu élevés
- Un patrimoine culturel important

Les Faiblesses:

- Un parc vieillissant globalement inadapté aux besoins des ménages
- Bâtiments et/ou maisons à l'abandon dans de nombreux villages
- Une prédominance de la maison individuelle
- Une vacance en forte augmentation

Pré-Enjeux:

- Définir les objectifs de développement de l'habitat et organiser les conditions pour le faire
- Maîtriser le développement urbain en priorisant le renouvellement
- Assurer le renouvellement du parc locatif social et l'adapter à la réalité et diversité de la demande
- Moderniser et adapter le parc de logements privé anciens
- Poursuivre le développement d'une offre en locatif
- Privilégier l'acquisition dans l'ancien, en mobilisant le parc délaissé
- Répondre aux besoins d'habitat spécifique (vieillissement, jeunes, précaires...)

IV) Vie Locale:

Les Forces:

- Un bon dispositif d'accueil et d'animation petite enfance et jeunes
- Un dispositif éducatif encore très présent
- Des actions culturelles qui se développent
- Une vie associative riche

Les Faiblesses:

- Une absence d'un réel fil conducteur de l'animation
- Une présence des services publics et aux publics, de plus en plus limitée
- Une présence des services de santé, difficile à maintenir
- Un vieillissement marqué de la population

Pré-Enjeux:

- Assurer une qualité de services à partir des dispositifs d'accueil et d'animation
- Garantir l'accès à l'ensemble de la population à des services publics de qualité
- Assurer la présence d'une offre de santé de proximité
- Anticiper les besoins de restructuration du système éducatif et adapter les réponses aux besoins du territoire
- Renforcer l'offre d'animation culturelle, sportive et de loisirs et la rendre plus attractive
- Solidariser les actions aux besoins des publics jeunes, âgés, handicapés et précaires

Résumé du projet de territoire de la Haute Comté collaboratif et partagé :

Les élus ont décidé d'élaborer un projet de territoire tourné vers l'avenir et la transition écologique, en cohérence avec les orientations nationales et régionales.

Le territoire a un projet d'ouverture qui impose de traiter différemment le développement du territoire : il requiert une approche globale et durable. Cette approche doit se construire autour d'un maximum de dialogue partenarial et de concertation. Il s'agit d'aboutir à un projet collectif. Les élus ont voulu exprimer ainsi une vision multidimensionnelle.

Dans le cas de la Haute Comté, les élus communautaires ont, préalablement à la réflexion sur le PADD, entamé une démarche de Projet de Territoire.

Fin 2020, les élus ont mis à jour ce projet de territoire et ont défini leurs principales préoccupations et leur ambition partagée autour de 4 grandes orientations :

- Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire
- Renforcer l'attractivité du territoire dans un espace élargi
- Organiser les conditions pour mobiliser et valoriser les ressources locales
- Assurer une solidarité et une qualité des services pour les habitants et les communes

En conséquence, le projet de territoire de la Haute Comté partage des objectifs et des enjeux communs au sein de France Relance et du plan d'accélération de l'investissement régional. Les principaux enjeux reposeront ainsi sur les mêmes ambitions locales de France Relance (écologie, compétitivité et cohésion).

La Haute Comté affiche clairement sa volonté de mettre la transition écologique au cœur de son projet de territoire. Elle s'engage durablement à la préservation de ses ressources. Elle accompagne également les communes du territoire vers une transition écologique durable face aux changements climatiques et aux multiples évolutions environnementales.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire présenté le 20 septembre 2021 :

Orientation 1 : Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire

Objectif 1 : définir les objectifs de développement urbain, dans le but d'une transition écologique

Objectif 2: aménagement commercial et industriel au service des entreprises

Objectif 3 : développer les équipements structurants de mobilité douce

Objectif 4 : assurer et valoriser les milieux naturels et maintenir la qualité et la biodiversité du territoire

Objectif 5 : assurer la bonne gestion de l'eau et des rivières

Orientation 2 : Renforcer l'attractivité du territoire dans un espace élargi

Objectif 1 : renforcer l'offre de services aux entreprises

Objectif 2 : conforter l'offre touristique et culturelle

Objectif 3 : affirmer l'attractivité de la Haute Comté

Objectif 4 : mettre en œuvre un plan de communication associé à une stratégie d'accueil & marketing

Orientation 3: Organiser les conditions pour mobiliser et valoriser les ressources locales

Objectif 1 : consolider et dynamiser le tissu commercial et artisanal de proximité & renforcer les compétences, le savoirfaire et l'insertion professionnelle

Objectif 2 : aider les actions visant à maintenir le tissu d'entreprises sylvicoles et développer la filière bois

Orientation 4 : Assurer une solidarité et une qualité des services pour les habitants et les communes

Objectif 1 : pérenniser les dispositifs d'animation en faveur de la petite enfance, l'enfance & la jeunesse

Objectif 2 : adapter l'offre d'équipements et de services aux habitants et aux besoins du territoire

Objectif 3 : développer un service d'aide en urbanisme pour les communes

Les orientations stratégiques font l'objet d'une fiche descriptive, jointe en annexe 1. Pour chacune des orientations, les objectifs sont présentés en lien avec les axes stratégiques du CRTE.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 - Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1. Les orientations et objectifs du plan d'action

Orientation 1 : Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire

Objectif 1 : définir les objectifs de développement urbain, dans le but d'une transition écologique

La Communauté de Communes désire produire un urbanisme de qualité qui redore et dynamise les centres bourgs. Il faut définir les conditions de production d'un habitat diversifié et de qualité en neuf et dans l'ancien pour les 10 ans à venir en donnant priorité aux économies d'énergie. De plus, il faut se doter d'une politique de maîtrise foncière et lutter contre le phénomène de friches, mais aussi mettre le patrimoine et l'architecture locale au cœur des interventions en matière d'urbanisme intégrale.

Engagements en pratique :

- Mise en œuvre d'un plan de récupération de la vacance et de l'habitat indigne
- Poursuivre le programme « Habiter Mieux »
- Cofinancer la démolition des logements faisant l'objet de procédures de mise en sécurité
- Participer au cofinancement de la réhabilitation et de l'amélioration énergétique des logements communaux
- Programmer de 500 à 600 réponses-logements en priorisant le renouvellement urbain via les OAP
- Accompagner les communes à mettre en œuvre des opérations de qualité en rénovation et dans les dents creuses.

Objectif 2 : aménagement commercial et industriel au service des entreprises

La Haute Comté doit définir les besoins de foncier et d'immobilier d'entreprises pour les 10 années à venir afin de permettre le développement endogène des entreprises. Se montrer réactif aux demandes d'installation avec une réponse foncière adaptée et organiser un schéma local d'accueil d'entreprises.

Engagements en pratique:

- Proposer des solutions immobilières : commercialiser les zones d'activités, recenser les bâtiments professionnels privés vacants
- Favoriser la reconversion des friches industrielles ou du territoire, mettre en relation les propriétaires et les porteurs de projets puis les accompagner
- Développer la maison des entreprises en intégrant un tiers lieu et proposer des cellules artisanales/industrielles à la vente ou à la location
- Programmer l'aménagement de la zone économique de La Motte à Fougerolles-Saint-Valbert par un phasage pluriannuel en fonction de la demande et des besoins identifiés.

Objectif 3 : développer les équipements structurants de mobilité douce

Dans un premier temps, il faut réaliser la phase opérationnelle de la voie verte interrégionale en « Y » y développer l'itinérance à travers les sentiers et les sites d'interprétation et de découverte. Assurer la rénovation, l'aménagement et la création de sentiers promoteurs de la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale. En parallèle développer des services à la population favorisant l'utilisation des modes doux pour les déplacements quotidiens.

Engagements en pratique:

- Poursuivre et soutenir la politique de développement et d'entretien des sentiers de randonnée et des sites
- Programmer les phases travaux de la voie verte par tronçon
- Valoriser la voie verte dans une démarche de transition énergétique et de mise en valeur patrimoniale par la réalisation d'actions et de communication au pourtour du tracé
- Aménager des espaces de co-voiturages
- Travailler avec les communes sur les potentiels aménagements favorisant l'utilisation sécurisée du vélo
- Développer le stationnement vélos dans les aménagements urbains

Objectif 4 : assurer et valoriser les milieux naturels et maintenir la qualité et la biodiversité du territoire

Avoir une bonne connaissance du territoire, de ses atouts autant pour la faune que la flore pour préserver la biodiversité, les milieux naturels et paysagers. Trouver un équilibre entre écologie et économie dans le but de limiter la déprise agricole et l'enfrichement. Améliorer la fonctionnalité et la continuité écologique des cours d'eau Connaître et préserver les zones humides et leur fonctionnalité.

Engagements en pratique :

- Assurer le maintien des espaces naturels patrimoniaux, des espaces agricoles, naturels et de l'AOC
- Développer la politique de sensibilisation écologique à destination du grand public et des scolaires
- Sensibiliser avec des aménagements pédagogiques lors des créations de nouvelles infrastructures ; voie verte, sentier de randonnée

Objectif 5 : assurer la bonne gestion de l'eau et des rivières

Envisager une gestion optimale du Grand cycle de l'eau sur tout le territoire et améliorer la fonctionnalité et la continuité écologique des cours d'eau. Connaître et préserver les zones humides et leur fonctionnalité, afin d'assurer la bonne qualité des cours d'eau, pour préparer la prise de compétence eau et assainissement suite à la promulgation de la loi NOTRE.

Engagements en pratique:

- Assurer la poursuite des actions de la compétence GEMAPI
- Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage et de la gouvernance
- Cartographie des points sensibles (inondations)
- Réflexion sur la mise en place de la taxe GEMAPI
- Préparer la prise de compétence eau et assainissement
- Pilotage et suivi de l'étude de préfiguration des prises de compétence
- Concertation avec les communes et les syndicats
- Connaître le patrimoine et réfléchir au mode de gestion approprié
- Définir les financements des services pour assurer une cohérence & une équité territoriale

Orientation 2 : Renforcer l'attractivité du territoire

Objectif 1 : Renforcer l'offre de services aux entreprises

La Communauté de Communes de la Haute Comté souhaite tirer profit localement de la présence d'entreprises de notoriété internationale, construire localement un véritable partenariat avec les entreprises. De plus elle souhaite également, accompagner les entreprises dans la réussite de leurs projets et assurer l'accueil et l'accompagnement de petites et très petites entreprises. Il faut conforter les partenariats avec les structures et organisations liées à l'emploi, existantes à l'échelle départementale et conforter le dispositif d'accueil du territoire. Il est important d'avoir une bonne communication.

Engagements en pratique:

- Continuer à développer et animer le club de chefs d'entreprises (Club Affaires)
- Accompagner et appuyer les entreprises dans leurs projets de développement
- Accompagner les porteurs de projets
- Intégrer le tiers-lieu dans une « Maison des entreprises »
- Poursuivre le soutien aux investissements immobiliers
- Compléter les aides aux entreprises de la Région pour contrer la crise économique liée au COVID19

Objectif 2 : conforter l'offre touristique et culturelle

Nous sommes désireux de construire la notoriété touristique et culturelle du territoire, à l'échelle des « Vosges du Sud » utiliser les atouts du territoire pour développer la stratégie touristique et culturelle. Il faut construire un projet touristique et culturel tant à l'extérieur qu'au niveau local pour augmenter la fréquentation touristique et les retombées économiques. Conforter la place et le rôle de la culture en Haute Comté dans le but d'assurer le lien entre dynamique associative et programmation culturelle. La présence sur le territoire de 3 sites touristiques très fréquentés en Haute Saône : la Verrerie de Passavant-la-Rochère avec 110 000 visiteurs/an, l'Écomusée de la Cerise à Fougerolles-Saint-Valbert compte 60 000 visiteurs/an et le parc animalier de Fougerolles-Saint-Valbert : 4 145 visiteurs/an.

Engagements en pratique:

- Renforcer la collaboration entre les agents OT/CCHC pour la promotion touristique et culturelle
- Poursuivre et soutenir les actions transversales de valorisation du patrimoine local avec les communes (Rallye, concerts en résonnance, journées du patrimoine...)
- Poursuivre l'action de valorisation et d'entretien des sentiers de randonnées et VTT
- Assurer la pérennité et la gestion optimale du parc animalier de Fougerolles Saint-Valbert, etc.

Objectif 3 : affirmer l'attractivité de la Haute Comté

Nous souhaiterions permettre à tous ceux qui habitent le territoire ou qui souhaitent s'y installer de bénéficier d'un territoire de qualité et élaborer une politique communautaire d'aménagement et de développement de qualité en matière d'attractivité. Le Projet de Territoire et le SCOT sont des éléments moteurs dans la mise en œuvre des procédures d'aménagements et dans l'application des objectifs en matière d'énergie, de protection des espaces, de gestion des ressources, d'urbanisme et d'habitat.

Engagements en pratique:

- Organiser des formations, d'informations et d'échanges sur les démarches d'urbanisme et d'habitat
- Veiller à la traduction du projet de territoire et le projet de développement et d'aménagement durables (PADD) dans l'ensemble des documents stratégiques : PLUI, SCOT, PCAET, SRADDET, CRTE
- Lancer le Contrat de Relance Transition Ecologique avec les communes et les partenaires privés et institutionnels

Objectif 4 : mettre en œuvre un plan de communication associé à une stratégie d'accueil & marketing

La communauté de commune souhaite mettre en œuvre un plan de communication « Haute Comté » pour faire connaître aux habitants les actions communautaires, également développer une offre de communication « du bien vivre en Haute Comté » à destination des nouveaux arrivants et à diffuser sur les territoires voisins dans le but de valoriser la Haute Comté en tant que terre d'accueil et de bien vivre.

Engagements en pratique:

- Clarifier les objectifs poursuivis, le positionnement à avoir, les messages à transmettre, les destinataires à viser, les supports à utiliser, le niveau de mise en œuvre (externe ou interne)
- Organiser l'ensemble de ces précisions en un plan de communication « Haute Comté »
- Mettre en œuvre ce plan de communication sur le projet touristique et culturel en lien avec l'OT sur la vie, les ressources et l'action de la CCHC et sur l'accueil en Haute Comté
- Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil / de marketing territorial pour attirer des personnes extérieures

Orientation 3: Organiser les conditions pour mobiliser et valoriser les ressources locales

Objectif 1 : consolider et dynamiser le tissu commercial et artisanal de proximité & renforcer les compétences, le savoir-faire et l'insertion professionnelle

Près de 17% des jeunes de 15-24 ans ne sont ni en emploi, ni en formation, c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion. Il y a 56 % des actifs habitant la CCHC qui travaillent sur le territoire. L'histoire locale est fortement marquée par le bois ; La forêt couvre 24 000 ha soit 55 % du territoire de la Haute Comté.

Adapter les ressources humaines et la qualification de l'emploi local par l'anticipation des besoins de recrutement et accompagner les projets de développement et de modernisation d'entreprises. Lier animation du territoire et valorisation commerciale & artisanale. Développer les filières de valorisation des productions locales (circuits courts) et valoriser et promouvoir l'ensemble des produits locaux : Kirsch et eaux de vie, produits fermiers.

Engagements en pratique:

- Faciliter les transmissions/reprises de TPE locales et aider les entreprises à se développer à travers la Maison des entreprises
- Consolider le tissu commercial et artisanal à l'aide d'une opération collective en milieu rural
- Insertion professionnelle : mobiliser la clause d'insertion dans les marchés publics locaux et faciliter le travail des structures d'insertion sur le territoire de la CCHC
- Valoriser les productions locales et développer les circuits courts (La Charmotte)

Objectif 2 : aider les actions visant à maintenir le tissu d'entreprises sylvicoles et développer la filière bois

Le but est de développer les actions liées à la filière bois à destination des communes et des propriétaires privés. La Haute Comté désire mettre en valeur les forêts publiques en tant que spécificités locales de production bois, source de revenus communaux et développer la filière biomasse pour la production de bois de chauffage.

Engagements en pratique:

- Soutenir et pérenniser la transformation locale du bois d'œuvre et l'utilisation locale du bois d'énergie :
- Impulser une démarche politique pour favoriser le développement des contrats d'approvisionnement sur le territoire en accompagnant les communes dans leurs démarches de commercialisation des bois

Organiser des réunions de formation, d'information et de sensibilisation des communes sur la gestion forestière (COFOR & ONF)

- Faciliter l'installation d'entreprises produisant du bois de chauffage
- Être relais d'information des politiques de financement de système biomasse à destination des habitants et des communes
- Sensibiliser aux métiers de la forêt et de la nature

Orientation 4 : Assurer une solidarité et une qualité des services pour les habitants et les communes

Objectif 1 : pérenniser les dispositifs d'animation en faveur de la petite enfance, l'enfance & la jeunesse

Les dispositifs de la petite enfance et de l'enfance, facteurs d'attractivité des familles en milieu rural. LA Communauté de Communes de la Haute Comté aimerait adapter le dispositif d'accueil des 0 à 18 ans aux besoins et y développer la coopération en faveur d'une politique éducative locale (école + accueil de loisirs). Développer les actions en direction des jeunes pour assurer la qualité de l'animation et des lieux d'accueil.

Engagements en pratique :

- Petite enfance : Renforcer l'action du RPE avec un déploiement possible en commune et adapter et moderniser les points multi-accueils existants
- Enfance : Evaluer les contrats en cours, conforter les actions et créer un parcours éducatif complet
- Jeunesse : Recenser les actions réalisées sur le territoire et envisager le déploiement des bonnes pratiques et poursuivre le relais d'information parle PIJ
- Transversal : Favoriser les actions parents-enfants, établir un livret des services et équipements existants

Objectif 2 : adapter l'offre d'équipements et de services aux habitants et aux besoins du territoire

Déployer l'offre de service sur l'ensemble du territoire communautaire. Il faut en parallèle assurer la rénovation, l'aménagement et la création d'équipements. De plus, assurer un maillage et une offre de santé de qualité en relais du Contrat local de santé, Intégrer la problématique logement liée au vieillissement, au handicap et aux situations d'habitat précaire dans la politique habitat pour traiter des situations de mal logement. Suivre les projets de développement de l'offre dédiée aux séniors et en mesurer le besoin.

Engagements en pratique:

- Développer France Services : locaux, permanences etc.
- Participer au développement d'un schéma de santé intercommunal dans le cadre du Contrat local de santé
- Travailler autour d'une nouvelle politique d'aide à l'habitat en matière de lutte contre l'habitat dégradé
- Développer une offre de logements dédiée pour la Haute Comté en lien avec les bailleurs sociaux et les privés.

Objectif 3 : développer un service d'aide en urbanisme pour les communes

La Haute Comté voudrait renforcer l'assistance aux communes en matière d'ingénierie de projet, développer un service d'instruction des actes favorisant l'adaptation du PLUI à la dynamique territoriale. Répondre à l'obligation de dématérialisation de l'instruction des actes. Mutualiser les ressources et les services d'ingénierie. Créer des outils pédagogiques facilitateurs pour les habitants.

Engagements en pratiques :

- Déployer un service intercommunal d'instruction des droits des sols à destination des communes Instruction des DIA, CU, PC, DP, PA et PD sur le PLUI de la Haute Comté une assistance d'ordre technique, juridique ou financière en aménagement et en application du Droit des Sols (ADS)
 - Créer une ingénierie dédiée :

A destination des communes : définition de projet, financement montage de dossier, opération pilote type Assistance à Maitrise d'Ouvrage

A destination des habitants : Sensibiliser les propriétaires aux bonnes démarches de valorisation du patrimoine architectural, permanences avec CAUE, ABF...

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier);
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique);
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation);
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière);
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer. Les engagements de l'Etat en termes de subventions seront formalisés par une fiche financière.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées. L'intégration des actions au CRTE s'effectue sous réserve de respect des règles en vigueur et de l'obtention des autorisations administratives, notamment en matière d'urbanisme et de droit de l'environnement. Il est rappelé que le CRTE a pour vocation de recenser préférentiellement les projets structurants. Toutefois, les autres projets communaux et de la CCHC non-inscrits dans le CRTE demeurent, le cas échéant, éligibles aux financements de l'Etat (DETR, DSIL, FNADT...)

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions validés

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Axes stratégiques	Orientations CRTE et Actions 2021
Transition écologique Culture Sécurité	Orientation 1: Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire CCHC: Etude de pré-configuration de la prise de compétences eau/assainissement – Fiche action n°1 L'achèvement du plan local d'urbanisme de la Haute Comté – Fiche action n°2 La réhabilitation du ruisseau du « Merdey » à Jasney – Fiche action n°3 Communes: Diverses communes: Alaincourt: mise en conformité du réseau d'assainissement collectif - Fiche action n°5 Confilans: mise aux normes de la station de chloration et télésurveillance - Fiche action n°9 Dampierre: rénovation énergétique d'un appartement communal - Fiche action n°10 Dampierre: rénovation énergétique de la mairie et de l'ensemble attenant (logements) - Fiche action n°26 Demangevelle: réhabilitation d'un ancien local commercial en logement communal - Fiche action n°11 Fougerolles-Saint-Valbert: rénovation énergétique de l'école des fougères - Fiche action n°14 La Vaivre: réhabilitation d'une friche pour créer un logement communal - Fiche action n°15 Mailleroncourt-Saint-Pancras: rénovation énergétique salle « André MOQUIN » - Fiche action n°17 Saint-Loup-sur-Semouse: développement du site par la mise en place d'un éclairage LED au stade municipal Fiche action n°20 Vauvillers: réfection du réseau d'assainissement - Fiche action n°22 Vauvillers: réfection énergétique d'une partie du bâtiment de la poste - Fiche action n°23
Développement économique Culture	 Création et développement d'un lieu touristique « Loisir-Pêche » sur les étangs de la Petite Charme - Fiche action n°24 Orientation 2 : Renforcer l'attractivité du territoire dans un espace élargi Communes : Anjeux : création d'une scène couverte pour l'accueil d'évènements culturels à rayonnement intercommunal - Fiche action n°6 Fougerolles-St-Valbert : mise en œuvre d'une protection vidéo des sites touristiques -Fiche action n°13 Montdoré : création d'un espace d'accueil touristique et culturel - Fiche action n°18 Pont-Du-Bois : restauration des trois fontaines (circuit départemental des fontaines et lavoirs) - Fiche action n°19 Saint-Loup-sur-Semouse : aménagement du centre culturel Armand Petitjean - Fiche action n°21

Social	Orientation 4 : Assurer une solidarité et une qualité des services pour les habitants et les communes
	CCHC:
Education	- Aménagement d'un espace France Services à Vauvillers - Fiche action n°4
Jeunesse	- Sécurisation et mise aux normes des ERP avec la mise en place de défibrillateurs - Fiche action n°25
Sport	<u>Communes</u> :
	- Conflans : réhabilitation de l'ancienne Poste en espace médical - Fiche action n°7
Santé	- Conflans : aménagement d'un espace de loisirs arboré - Fiche action n°24
Numérique	

4.4. Projets et actions en maturation

Axes stratégiques	4.4) Orientations CRTE et Projets
Strategiques	Orientation 1 : Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire
	CCHC: - Mise en œuvre de la voie verte inter-régionale - Plan signalétique touristique et création et/ou extension d'itinéraires touristiques - Création d'aires de covoiturages et d'aménagements pour la mobilité douce
Transition écologique	<u>Communes</u> : - Diverses communes : réhabilitation et amélioration du réseau d'eau potable
Ceologique	 Aillevillers : rénovation énergétique d'appartements communaux et changement chaufferie Aillevillers : rénovation énergétique des écoles maternelles et primaires Aillevillers : réfection du réseau d'assainissement
Culture	 Ainvelle : création d'un réseau d'eau et d'assainissement pour le lotissement Alaincourt : optimisation de l'éclairage public (LED) Conflans : réfection énergétique des bâtiments des écoles Dampierre : aménagement d'un espace culturel
Sécurité	 Dampierre : rénovation énergétique de la mairie et des logements communaux Dampvalley : optimisation de l'éclairage public (LED) Fontaine-lès-Luxeuil : rénovation du réseau d'assainissement Fontaine-lès-Luxeuil : désamiantage de la friche industrielle
	 Fontaine-lès-Luxeuil : rénovation énergétique des écoles ainsi que la salle polyvalente Melincourt : Installation de panneaux photovoltaïques Passavant-la-Rochère : réhabilitation de l'ancienne Halle SNCF (friche) en ateliers municipaux Saint-Loup-sur-Semouse : nouvelle conduite de refoulement des eaux
	 Saint-Loup-sur-Semouse: aménagement touristique des gravières (en lien avec le projet loisir pèche) Saint-Loup-sur-Semouse: aménagement du château Bouly Vauvillers: rénovation énergétique de la mairie
	Orientation 2 : Renforcer l'attractivité du territoire dans un espace élargi
Développement économique	CCHC: - Habiter mieux - Développement du tiers-lieu intercommunal (espace de coworking, maison des entreprises) Communes:
Culture	 Passavant-la-Rochère : création d'une aire de camping-car Fougerolles-St-Valbert : Réhabilitation et sécurisation du site touristique « l'ermitage » Fougerolles-St-Valbert : Installation visite numérique de l'écomusée St-Loup-sur-Semouse : aménagement du site remarquable du château (accessibilité et valorisation des espaces naturels)

	Orientation 3: Organiser les conditions pour mobiliser et valoriser les ressources locales
	CCHC: - Revitalisation centres-bourgs (partenariat St-Loup-sur-Semouse petite ville de demain)
Politique de la ville	<u>Communes</u> : - Conflans : création d'une aire de camping-car - Passavant-la-Rochère : Réhabilitation de l'ancienne école en résidence d'artisans d'art - St-Loup-sur-Semouse : Réhabilitation du foyer des travailleurs migrants (tranche complémentaire)
Emploi	 St-Loup-sur-Semouse : Revitalisation du tissu commercial et artisanal de proximité (Petite Ville de Demain) St-Loup-sur-Semouse : création d'une aire de camping-car
Développement économique	Chambre d'agriculture: - Valorisation des friches agricoles de la CCHC - Bourse foncière pour restructuration du parcellaire forestier - Réduction des déplacements agricoles par l'optimisation parcellaire - Animation et maintien des prairies permanentes biodiversifiées - Expérimenter les espaces tests pour les projets d'installation en agriculture
	Orientation 4 : Assurer une solidarité et une qualité des services pour les habitants et les communes
Social	CCHC : - Développement d'un service d'instruction mutualisé des demandes d'urbanisme, appui aux communes (dispositifs spécifiques)
Education Jeunesse	Communes: - Aillevillers: Mise en accessibilité du bâtiment de la Poste - Aillevillers: Rénovation et sécurisation de l'aire de jeux du centre - Aillevillers: création d'un logement pour séniors - Conflans: Aménagement de la porte St Nicolas (entrée Sud CCHC) - Démolition, création et
Sport	sécurisation d'une place multifonctions - Corbenay : projet de maison d'assistantes maternelles - Dampierre : Création d'un circuit de randonnée en partenariat avec Jasney - Dampierre : création d'un espace culturel adossé à l'école - Dampierre : création d'un logement senior, accessible à tous
Santé	 Fougerolles-St-Valbert : réfection de la surface de jeux du gymnase (accès écoles) Fougerolles-St-Valbert : Création terrain de foot stabilisé et jeux Fougerolles-St-Valbert : aménagement d'un parcours sportif de santé
Numérique	 Fougerolles-st-Valbert: amenagement d'un parcours sportif de sante Fougerolles-St-Valbert: Installation d'une aire de jeux adossée à la voie verte Melincourt: aménagement d'une aire de loisir St-Loup-sur-Semouse: Réhabilitation des anciens jardins ouvriers en jardins partagés solidaires St-Loup-sur-Semouse: création d'une école numérique Vauvillers: création d'une aire de jeux près des écoles Vauvillers: réhabilitation énergétique et accessibilité de la mairie

4.5. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de :

- CC de la porte des Vosges Méridionales,
- CA Epinal,
- CC des Milles Etangs,
- CC du Triangle Vert,
- CC Pays de Lure,
- CC Pays de Luxeuil
- CC Terres de Saône.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer);
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.);
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.);
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Haute Comté assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter une cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Elle pourra être assistée d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de cheffe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.
- D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB),
 l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes: la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements);
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 - Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la CCHC, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires; la Région, le Département ainsi que d'autres établissements et opérateurs mobilisés en appui du du CRTE, pourront y être associés s'ils en manifestent l'intérêt.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE :
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCHC. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Pour notre territoire, plusieurs indicateurs seront notamment observés

- Consommation énergétique finale annuelle
- Linéaire d'aménagements cyclables sécurisés
- Taux de fuite des réseaux d'eau du territoire

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 - Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

à Vesoul, le 29 décembre 2021

Le Préfet de la Haute-Saône,

Michel VILBOIS

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Comté,

Anthony MARIE

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – PADD

Annexe 4 – Projet territoire





Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 - Fiches actions

Annexe 3 - PADD

Annexe 4 - Projet territoire



CC Haute Comté

Fiches projets

MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	INTITULE	TYPE TRAVAUX	CONTRACTUALISATIO N EXISTANTE	MONTANT TRAVAUX (HT)	FONDS ETAT SOLLICITE	FONDS MOBILISE	DETR	DSIL	DEBUT EXECUTION DES TRAVAUX	AIDES AUTRES FINANCEURS ACTEES	REMARQUES	INSCRIPTION CRTE	POURQUOI	Thématique DETR / DSIL	Thématique ANCT
															Thematique DETR / DSIL	I nematique ANC I
CC HAUTE COMTE	PAYS DES VOSGES	Mise en œuvre de la voie verte inter-regional	Transition écologique, mobilité		5 200 000,00	Etat	DETR	1 040 000,00		2022			OUI		Mobilité	Transition écologique
FEDERATION PECHE	CORBENAY	les étangs de la Petite Charme	Développer activités loisirs, biodiversité		150 000,00	Néant				2022			OUI		Autres projets environnementaux	Transition écologique
PASSAVANT LA ROCHERE	PASSAVANT	d'artisants d'art	renabilitation ancienne ecole, tourisme, culture		350 000.00	Etat	DSIL		35 000.00	2021-2026			OUI		Autres mises aux normes ou réhab de	Développement économique
CC HAUTE COMTE	VAUVILLERS	d'une antenne France Services à Vauvillers	Transition énergétique		251 560,00	Etat	DETR	100 624,00		2021-2022			OUI		Rénovation énergétique	Transition écologique
ALAINCOURT	ALAINCOURT	Mise en conformité du réseau collectif	Transition écologique		685 000,00	Etat	DETR	68 500,00		2021-2022					Eau /assainissement	Transition écologique
ANJEUX	ANJEUX	d'évènements culturels et autres	Aménagement espace public		55 000,00	Etat	DETR	22 000,00		2021-2026					Offre culturelle	Culture
CC HAUTE COMTE	CC HAUTE COMTE	potable, inscrite au titre de l'AAP CD70 Etat	Transition écologique		en cours d'étude	Etat	DETR	à définir		2021-2022					Eau /assainissement	Transition écologique
CONFLANS SUR LANTERNE	CONFLANS SUR LANTERNE	médical	Réhabilitation espace public		230 000,00	Etat	DETR	69 000,00		2021-2022					Accès à l'offre de soin	Santé
CONFLANS SUR LANTERNE	CONFLANS SUR LANTERNE	télésurveillance	Aménagement de sécurité		50 000,00	Etat	DETR	à définir		à définir					Eau /assainissement	Transition écologique
CONFLANS SUR LANTERNE	CONFLANS SUR LANTERNE	Aménagement d'un espace de loisirs arboré	Aménagement espace public		45 000,00	à définir	à définir	à définir	à définir	2022					Développement touristique	Développement économique
CONFLANS	DAMPIERRE LES CONFLANS	communal	Rénovation énergétique		100 000,00	Etat	DSIL		30 000,00	à définir					Rénovation énergétique	Transition écologique
DEMANGEVELLE	DEMANGEVELLE	logement communal	logements		23 382,00	Etat	DETR	11 691,00		2021					Création de logements	Social
CC HAUTE COMTE	CC HAUTE COMTE	compétences eau/assainissement	Eau et assainissement		180 220,00	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir					Ingénierie (y compris études)	Autre
CC HAUTE COMTE	CC HAUTE COMTE	la Haute Comté	Requalification urbaine		609 717,10	à définir	à définir	à définir	à définir	2022-2023					Ingénierie (y compris études)	Transition écologique
JASNEY	JASNEY	eaux pluviales	Eau et assainissement		56 821,00	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir					Autres projets environnementaux	Transition écologique
VAUVILLERS	VAUVILLERS	Aménagement d'un espace France Services	Aménagement espace public		251 560,00	Etat	DETR	113 202,00		2021-2022					Adaptation des services publics en mili	Social
CC HAUTE COMTE	CC HAUTE COMTE	mise en place de défibrillateurs	Aménagement de sécurité		66 000,00	Etat	DETR	26 400,00		2021					Autres mises aux normes ou réhab de	sécurité
VALBERT FOOGEROLLES SAINT	VALBERT FOUGEROLLES SAINT	touristiques	Aménagement de sécurité		15 674,00	Etat	DETR	7 837,00		2021					Videoprotection	sécurité
VALBERT	VALBERT		Rénovation énergétique		419 000,00	Etat	DETR	209 500,00		2021					Rénovation énergétique	Transition écologique
LA VAIVRE	LA VAIVRE	communal creation et developpement d'un negement	logements		20 965,18	Etat	DETR	6 289,00		2021					Création de logements	Social
CORBENAY	CORBENAY	de « Loisir-Pêche » Kenovation triermique de la saile « Andre	Aménagement espace public		150 000,00					2021					Développement touristique	Développement économique
PANCRAS	PANCRAS	MOQUIN »	Rénovation énergétique		42 306,74	Etat	DETR	12 692,00		à définir					Rénovation énergétique	Transition écologique
MONTDORE	MONTDORE	panoramique de la Haute Comté	Aménagement espace public		295 000,00	Etat	DETR	73 750,00		2021-2026					Développement touristique	Développement économique
PONT DU BOIS	PONT DU BOIS	départemental des fontaines et lavoirs	Rénovation petit patrimoine rural		76 696,00	Etat	DSIL		23 008,00	à définir					Mise en valeur du patrimoine	Autre
SAINT LOUP SUR SEMOUSE	SAINT LOUP SUR SEMOUSE	Mise en place d'un éclairage LED au stade municipal	Aménagement espace public		150 000,00	Etat	DETR	37 500,00		à définir					Rénovation énergétique	Transition écologique
SAINT LOUP SUR SEMOUSE	SAINT LOUP SUR SEMOUSE	Petitjean, créateur de Lancôme Refection à une partie du reseau	Aménagement espace public		45 000,00	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir					Offre culturelle	Culture
VAUVILLERS	VAUVILLERS	d'assainissement rerection energetique à une partie du patiment	Eau et assainissement		489 000,00	à définir	à définir	à définir	à définir	à définir					Eau /assainissement	Transition écologique
VAUVILLERS	VAUVILLERS	de la Poste	Rénovation énergétique		13 234,00	Etat	DETR	5 293,60		2021					Rénovation énergétique	Transition écologique
			TOTAL		10 021 136,02			1 804 278,60	88 008,00							
			DETR: 1 804 278,60													
1			DSIL: 88 008			1							1			

GLOBAL

Axes stratégiques	Orientations CRTE et Actions 2021
	Orientation 1 : Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire
Transition écologique	 CCHC: Etude de pré-configuration de la prise de compétences eau/assainissement – Fiche action n°1 L'achèvement du plan local d'urbanisme de la Haute Comté – Fiche action n°2 La réhabilitation du ruisseau du « Merdey » à Jasney – Fiche action n°3
coologique	<u>Communes</u> : - Diverses communes: réhabilitation et amélioration du réseau d'eau potable - Fiche action n°8
Culture	 Alaincourt : mise en conformité du réseau d'assainissement collectif - Fiche action n°5 Conflans : mise aux normes de la station de chloration et télésurveillance - Fiche action n°9 Dampierre : rénovation énergétique d'un appartement communal - Fiche action n°10 Demangevelle : réhabilitation d'un ancien local commercial en logement communal - Fiche action n°11 Fougerolles-Saint-Valbert : rénovation énergétique de l'école des fougères - Fiche action n°14
Sécurité	 La Vaivre : réhabilitation d'une friche pour créer un logement communal - Fiche action n°15 Mailleroncourt-Saint-Pancras : rénovation énergétique salle « André MOQUIN » - Fiche action n°17 Saint-Loup-sur-Semouse : développement du site par la mise en place d'un éclairage LED au stade municipal Fiche action n°20 Vauvillers : réfection du réseau d'assainissement - Fiche action n°22 Vauvillers : réfection énergétique d'une partie du bâtiment de la poste - Fiche action n°23
	Fédération de pêche: - Création et développement d'un lieu touristique « Loisir-Pêche » sur les étangs de la Petite Charme - Fiche action n°25
Développement économique Culture	Orientation 2: Renforcer l'attractivité du territoire dans un espace élargi Communes: - Anjeux: création d'une scène couverte pour l'accueil d'évènements culturels à rayonnement intercommunal - Fiche action n°6 - Fougerolles-St-Valbert: mise en œuvre d'une protection vidéo des sites touristiques -Fiche action n°13 - Montdoré: création d'un espace d'accueil touristique et culturel - Fiche action n°18 - Pont-Du-Bois: restauration des trois fontaines (circuit départemental des fontaines et lavoirs) - Fiche action n°19 - Saint-Loup-sur-Semouse: aménagement du centre culturel Armand Petitjean - Fiche action n°21
Social Education Jeunesse Sport Santé Numérique	Orientation 4: Assurer une solidarité et une qualité des services pour les habitants et les communes CCHC: - Aménagement d'un espace France Services à Vauvillers - Fiche action n°4 - Sécurisation et mise aux normes des ERP avec la mise en place de défibrillateurs - Fiche action n°25 Communes: - Conflans: réhabilitation de l'ancienne Poste en espace médical - Fiche action n°7 - Conflans: aménagement d'un espace de loisirs arboré - Fiche action n°24

AXES CRTE	Transition écologique / Social
INTITULE DU PROJET	Etude de pré-configuration de la prise de compétences eau/assainissement
LOCALISATION	Haute-Comté
OBJECTIFS	Anticiper le transfert de la compétence afin d'assurer un service de qualité aux usagers (continuité, protection des ressources, qualité du service, etc.)
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes de la Haute-Comté
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Etude de la gestion du cycle de l'eau en termes de qualité et de quantité de la ressource et sur le niveau de service aux usagers (tarif, mode de gestion, renouvellement du réseau, etc.) Préparer le transfert dans sa dimension politique (gouvernance) et humaine
COÛT DU PROJET	180 220 €
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	Agence de l'eau
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	<u>Social</u>
INTITULE DU PROJET	Révision générale du plan local d'urbanisme de la Haute Comté
LOCALISATION	Toutes les communes du Territoire de la Haute-Comté
OBJECTIFS	Doter le territoire d'un document de planification urbaine intercommunal garant d'un développement territorial durables, cohérent garantissant la qualité du cadre de vie et de l'environnement
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes de la Haute-Comté
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	La CCHC s'est engagée dans la révision générale du PLUI 2015 avec une première phase de diagnostic territorial multithématique (projet d'aménagement et de développement durable, PADD).
	La CCHC sera doutée d'un outil règlementaire commun à toutes les communes qui permettra d'envisager la mise en œuvre d'une instruction des droits des sols à l'échelle intercommunale.
	Evolutions du périmètre de la Communauté de Communes avec la fusion des communes de Fougerolles et Saint-Valbert en 2019 et la sortie de Anchenoncourt au 1 ^{er} janvier 2022.
	Evolution législatives et réglementaires (loi ALUR, Egalité et territoire, Climat et Résilience. De même, en l'absence de Scot approuvé, les PLUI de la Haute-Comté est directement soumis au SRADDET BFC). Adaptation des études en cours.
COÛT DU PROJET	Etudes : 494 717.10€ TTC Impression & enquete publique : 115 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	Nouveau débat PADD au 1 ^{er} trimestre 2022 Arret projet : mi-22 Approbation : 1 ^{er} semestre 2023
PARTENARIATS	Les communes, les personnes publiques associées, habitants, associations et entreprises
FINANCEMENTS DU PROJET	DGD 35% : 231 400€ Appel à projet PLUI 2015 : 20 000€
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	<u>Transition écologique</u>					
INTITULE DU PROJET	Réhabilitation et amélioration du réseau d'eau potable, inscrite au titre de l'AAP CD70 Etat					
LOCALISATION	Territoire de la Haute-Comté					
OBJECTIFS	 Objectif écologique : Améliorer les ressources en eaux (gestion, qualité, réseaux, consommation, pollution) Objectif social : Améliorer les services ainsi que la qualité de vie des usagers du territoire. Assurer un accès universel et équitable à une eau potable Objectif économique : Limiter les surconsommations, les pertes en eau. Soutenir et renforcer la participation locale à l'amélioration de la gestion 					
MAITRE D'OUVRAGE	Communes de la Haute-Comté					
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	La maîtrise de la ressource en eau est un enjeu majeur, tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses. Entretenir et améliorer les installations d'eau destinées et le réseau d'eau potable (sectorisation, etc.)					
COÛT DU PROJET	Aillevillers La Vaivre Conflans Magnoncourt Confère tableau de Corbenay St-Loup-sur-Semouse Bord AAP eau-CCHC Fontaine SIE de Hautevelle-Francalmont En annexe au CRTE Fougerolles SIE du Morillon					
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021/2022					
PARTENARIATS						
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR Agence de l'eau CD70					
INDICATEURS D'EVALUATION						

AXES CRTE	Transition écologique /Sécurité
INTITULE DU PROJET	Mise aux normes de la station chloration et télésurveillance
LOCALISATION	Conflans sur Lanterne
OBJECTIFS	Améliorer la qualité de l'eau et sécuriser la distribution de l'eau potable
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Conflans sur Lanterne
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Mise aux normes du système de traitement Mise en place d'un système de télésurveillance
COÛT DU PROJET	50 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR + Département 70%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	<u>Transition écologique</u>
INTITULE DU PROJET	Remplacement d'une conduite d'eau
LOCALISATION	Conflans sur Lanterne
OBJECTIFS	Améliorer le réseau d'eau selon plusieurs critères techniques et environnementaux. Garantir l'accès de tous à l'eau et assurer une gestion durable des ressources en eau.
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Conflans sur Lanterne
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses. Pour apporter à tous une eau de meilleure qualité.
COÛT DU PROJET	207 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR Département Total: 70%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	<u>Transition Ecologique</u>
INTITULE DU PROJET	Rénovation énergétique d'un logement communal
LOCALISATION	Dampierre les Conflans
OBJECTIFS	Réduire les consommations d'énergies pour lutter contre le changement climatique. Soutenir le pouvoir d'achat et améliorer la qualité de vie.
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Dampierre les Conflans
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Rénovation énergétique d'un appartement communal, en adéquation avec la transition écologique.
COÛT DU PROJET	100 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	Etat-DSIL 30% SIED 80% sur l'isolation
INDICATEURS D'EVALUATION	AR: 26/04/2021 Subvention attribuée: 28508.68€

AXES CRTE	<u>Transition écologique</u>
INTITULE DU PROJET	Sectorisation du réseau d'eau potable
LOCALISATION	Fontaine les Luxeuil
OBJECTIFS	Objectifs écologique et économique Préservation de la ressource en eau. Amélioration la qualité du réseau d'eau potable
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Fontaine les Luxeuil
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Améliorer les performances du réseau communal en mettant en place une sectorisation. Elle permettra d'identifier les pertes sur chacun des secteurs (recherches de fuites non visibles) et de prioriser les travaux à engager.
COÛT DU PROJET	28 230€
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	Département : 20% Agence de l'eau : 30% ETAT : 20%
INDICATEURS D'EVALUATION	04/07/2021 05/07/2021

AXES CRTE	<u>Transition écologique</u>
INTITULE DU PROJET	Mise en conformité du réseau collectif d'assainissement
LOCALISATION	Alaincourt
OBJECTIFS	Préservation de la ressource en eau Amélioration de la qualité de service aux usagers
MAITRE D'OUVRAGE	Commune d'Alaincourt
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Améliorer les performances du réseau d'assainissement selon plusieurs critères techniques et environnementaux. Garantir l'accès de tous à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.
COÛT DU PROJET	685 000 €
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021/2022
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR: 10% Département: 10% Agence de l'eau: 50%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	Transition écologique
INTITULE DU PROJET	Réhabilitation d'un ancien local commercial en logement communal
LOCALISATION	Demangevelle
OBJECTIFS	Réhabiliter les locaux non utilisés, pour créer un logement peu énergivore. Pallier le manque de petits logements sur le secteur.
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Demangevelle
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Création d'un logement communal dans les anciens locaux de la poste inoccupés (réhabiliter la friche commerciale) et ainsi réduire le nombre de bâtiments abandonnés sur la commune.
COÛT DU PROJET	23 382€
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR: 50%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	<u>Transition écologique</u>
INTITULE DU PROJET	Réhabilitation d'une friche en un logement communal
LOCALISATION	La Vaivre
OBJECTIFS	Réhabilitation de friche (ancien corps de ferme abandonné). Développer le nombre de petits logements peu énergivores
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de La Vaivre
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Le but est de réduire les bâtiments abandonnés et créer un logement communal moins énergivore. Réhabiliter d'ancien sites pour en faire des logements a pour but de limiter les construction neuves dans les communes et ainsi encadrer l'urbanisation.
COÛT DU PROJET	20 965.18€
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR: 30%
INDICATEURS D'EVALUATION	AR simple : 26/01/2021

AXES CRTE	Sport et sécurité
INTITULE DU PROJET	Mise en place d'un éclairage LED au stade municipal
LOCALISATION	Saint-Loup-sur-Semouse
OBJECTIFS	 Permettre la pratique du sport au plus grand nombre, dans des conditions satisfaisantes grâce à une installation de qualité Développement du site en offrant des créneaux nocturnes pour l'entrainement et la compétition
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Saint-Loup-sur-Semouse
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Le projet s'inscrit dans une véritable politique de développement du football sur le territoire. Il permettra de pratiquer sur des créneaux plus larges, et ainsi répondre à la demande, notamment en hiver.
	Il permettra de pratiquer dans de meilleures conditions grâce à une installation de qualité, respectueuse de l'environnement.
COÛT DU PROJET	150 000 €
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	Etat: 37 500 € (25%) Région : 30 000 € (20%) PACT: 15 000 € (10%) PACT sectoriel : 37 500 € (25%) St Loup : 30 000 € (20%)
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	Transition écologique
INTITULE DU PROJET	Rénovation thermique de la salle « André MOQUIN »
LOCALISATION	Mailleroncourt st Pancras
OBJECTIFS	Réduire les consommations d'énergies pour lutter contre le changement climatique. Améliorer la qualité du service aux usagers de la salle
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Mailleroncourt st Pancras
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Travaux consistants à faire des économies d'énergie et apporter un confort lors de l'utilisation de ces salles. Cette salle est utilisée par les habitants de la commune et des environs.
COÛT DU PROJET	42 306.74€
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR: 30%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	<u>Transition écologique</u>
INTITULE DU PROJET	Réfection d'une partie du réseau d'assainissement
LOCALISATION	Vauvillers
OBJECTIFS	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Vauvillers
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant la proportion d'eaux usées non traitées.
COÛT DU PROJET	489 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	Agence de l'eau 50% Département 20 %
INDICATEURS D'EVALUATION	AR 13/09/2021

AXES CRTE	<u>Transition écologique</u>
INTITULE DU PROJET	Réfection énergétique d'une partie du bâtiment de la Poste
LOCALISATION	Vauvillers
OBJECTIFS	Réduction des consommations énergétiques des bâtiments publics Améliorer la qualité du service au public (confort des usagers)
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Vauvillers
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Reprise d'une partie de la toiture du bâtiment
COÛT DU PROJET	13 234 €
CALENDRIER PREVISIONNEL	AR dépôt 21/04/2021
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR: 40%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	Transition écologique et Social
INTITULE DU PROJET	Rénovation énergétique de l'école des Fougères
LOCALISATION	Fougerolles St Valbert
OBJECTIFS	Réduction des consommations énergétiques Amélioration des conditions d'accueil des enfants
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Fougerolles St Valbert
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Rénovation énergétique du bâtiment, par la reprise des menuiseries extérieures (redimensionnement, double vitrage, pose de volets et VMC hygroréglable).
COÛT DU PROJET	419 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	<u>DETR</u> : 50%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	Transition écologique
INTITULE DU PROJET	Renaturation du ruisseau « Merdey » et gestion eaux pluviales
LOCALISATION	Commune de Jasney
OBJECTIFS	Réhabiliter le ruisseau du « Merdey » en réaménageant son lit naturel. Améliorer la gestion des eaux pluviales.
MAITRE D'OUVRAGE	CCHC et commune de Jasney
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Réhabilitation du cours d'eau « le Merdey » actuellement busé sur 93ml et dont les travaux permettront une remise à ciel ouvert. A ces opérations s'ajoute la création d'une noue en amont du tronçon qui permettra l'amélioration de la gestion des eaux pluviales.
COÛT DU PROJET	56 821€ HT
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	CD70 : 10 200€
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	Axe Culturel/Social
INTITULE DU PROJET	Création d'une scène couverte pour l'accueil d'évènements culturels et autres
LOCALISATION	Anjeux
OBJECTIFS	Objectif social: réduire les inégalités d'accès aux loisirs et permettre à tous une interaction avec le monde des arts de scène. Objectif culturel: développer l'accès à la culture par le biais de la scène, théâtre, concerts, expositions associatives
MAITRE D'OUVRAGE	Commune d'Anjeux
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Développer une politique d'attractivité culturelle par le développement d'une « petite scène » permettant de créer un espace de référence en matière de programmation culturelle locale. Acquérir une scène couverte mobile pour permettre à diverses associations de proposer un spectacle en plein air sans risquer les aléas climatiques. Également développer l'interaction entre le public et les différents arts de la scène.
COÛT DU PROJET	55 000 €
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021 à 2026
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	ETAT: 22 000 € (40%) PACT: 13 750 € (25%) Anjeux: 19 250 € (35%)
INDICATEURS DE RESULTAT	

AXES CRTE	<u>Sécurité</u>
INTITULE DU PROJET	Mise en œuvre d'une protection vidéo des sites touristiques
LOCALISATION	Fougerolles Saint Valbert
OBJECTIFS	Sécuriser les usagers de ces principaux sites et espaces fréquentés par les touristes Protéger les sites culturels et touristiques.
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Fougerolles St Valbert
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Installation d'un système de vidéoprotection sur différents bâtiments et équipements publics (Écomusée, château et aire de camping-car)
COÛT DU PROJET	15 674€
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR: 50%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	<u>Développement économique et culturel</u>
INTITULE DU PROJET	Création d'un espace d'accueil touristique et panoramique de la Haute Comté
LOCALISATION	Montdoré
OBJECTIFS	Mise en valeur du patrimoine naturel Développer l'attractivité touristique (vélo, randonnées) du territoire
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Montdoré
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Cet espace touristique panoramique pourra accueillir les habitants du territoire mais également les touristes qui feront le circuit touristique de la Haute Comté en vélo, en randonnée ou de passage à la Verrerie de Passavant la Rochère. Ils pourront s'arrêter dans un lieu panoramique et adapté puisque le point de vue à 360° permet l'installation d'une table d'orientation. Ces personnes pourront également se restaurer à l'abri (préau) et se détendre en jouant à la pétanque et autres activités sportives. Il est envisagé une labélisation « Accueil Vélo » qui permettra d'offrir une visibilité et une attractivité en lien avec la Voie Bleue à proximité. Ce lieu permettra également d'accueillir des expositions, des concerts en plein air, etctout au long de l'année.
COÛT DU PROJET	295 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021 à 2026
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	<u>ETAT</u> : 73 750.00 € (25%) <u>Région</u> : 73 750.00 € (25%) <u>PACT</u> : 73 750.00 € (25%) <u>Montdoré</u> : 73 500.00 € (25%)
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	Transition écologique/Culture
INTITULE DU PROJET	Restauration des 3 fontaines – Circuit départemental des fontaines et lavoirs
LOCALISATION	Pont du bois
OBJECTIFS	Mise en valeur du patrimoine culturel Développer l'attractivité touristique du territoire
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Pont du bois
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Restauration des 3 fontaines, intégrées au Circuit départemental des fontaines et lavoirs.
COÛT DU PROJET	76 696€
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	CD 70 : 30% DSIL : 30%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	<u>Culturel</u>
INTITULE DU PROJET	Aménagement du Centre culturel Armand Petitjean, créateur de Lancôme
LOCALISATION	St Loup sur Semouse
OBJECTIFS	 Préserver le patrimoine de la commune Développer le tourisme culturel
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de St Loup sur Semouse
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Création du musée Armand PETITJEAN, fondateur de la marque Lancôme, né dans la cité du meuble en 1884 Organisation régulière d'expositions au château Bouly
COÛT DU PROJET	45 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	LEADER : 62% (28 000€) Région : 18% (8000€)
INDICATEURS D'EVALUATION	8

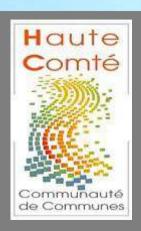
AXES CRTE	<u>Social/Numérique</u>
INTITULE DU PROJET	Aménagement d'un espace France Services
LOCALISATION	Vauvillers
OBJECTIFS	Adapter l'offre de services aux habitants et au territoire Développer l'accès au numérique pour tous et former les personnes éloignées des usages d'Internet
MAITRE D'OUVRAGE	сснс
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Permettre aux habitants de l'ouest du territoire de bénéficier d'un accès aux services publics à moins de 30 minutes. L'espace France Service permettra aux usagers d'accéder aux services de l'Etat et de différents organismes (caisse de retraite, CAF) et également à un service postal communautaire. Au-delà de l'accompagnement assuré par les agents France Services, un conseiller numérique formera les usagers à l'outil informatique et aux usages d'Internet.
COÛT DU PROJET	251 560€
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021/2022
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR: 45% - financement attendu CD 70: 35 000€ - PACT 1 validé La Poste: 30 000€ - à confirmer
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	Transition écologique / Culture
INTITULE DU PROJET	Création et développement d'un lieu touristique de « Loisir-Pêche »
LOCALISATION	Les étangs de la Petite Charme à Corbenay
OBJECTIFS	Aménager un site touristique et de loisir structuré et innovante en participant à la protection et à la gestion durable du milieu aquatique. Contribuer également à l'attractivité touristique. Protéger et gérer les milieux aquatiques Promouvoir le loisir pêche auprès du grand public Actions de formation et d'éducation à l'environnement Ouvrir la pratique aux personnes à mobilité réduite
MAITRE D'OUVRAGE	Fédération Départementale de Pêche
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Aménagement d'un plan d'eau sur le plan halieutique et touristique, pour y assurer un travail d'animation et de gestion des plans d'eau au bénéfice des pêcheurs qui fréquenteront ce site. Création d'un chemin piétonnier permettant de se promener autour des plans d'eau. Cette Infrastructure écologique sera un atout pour le tourisme. D'autres aménagements seront également créés : aires de pique-nique, postes de pêches, deux zones de parcage des véhicules, ponton de pêche accessible aux « Personnes à Mobilité Réduite » et une rampe de mise à l'eau pour float tube.
COÛT DU PROJET	150 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	FNPF: 55 500 € (37%) PACT: 37 500 € (25%) EHGO: 46 500 € (31%) FDP 70 : 10 500 € (7%)
INDICATEURS D'EVOLUTION	

AXES CRTE	<u>Sécurité/Social</u>
INTITULE DU PROJET	Sécurisation et mise aux normes des ERP avec la mise en place de défibrillateurs
LOCALISATION	CCHC et communes du territoire de la Haute-Comté
OBJECTIFS	 Objectif sécurité : mise aux normes des bâtiments et équipements publics Objectif social : sécurité globale de la population et des usagers des services publics
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes de la Haute-Comté
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Conformément au décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018, certains établissements recevant du public (ERP) doivent être équipés de défibrillateurs automatisés externes. Dans un souci de prévention et de protection de la population, les collectivités du territoire de la Haute Comté souhaitent équiper plus largement leurs équipements et bâtiments publics de défibrillateurs externes automatisés. Pour répondre à ce besoin global, la CCHC porte un groupement de commande (28 collectivités concernées).
COÛT DU PROJET	66 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR: 40% attendu
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	Santé/Social/Développement économique
INTITULE DU PROJET	Réhabilitation de l'ancienne Poste en espace médical
LOCALISATION	Conflans sur Lanterne
OBJECTIFS	Garantir à tous l'accès aux services de santé Consolider l'offre de soins présente sur la commune Accroitre l'attractivité de la commune
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Conflans sur Lanterne
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Offrir à la population locale un accès de proximité aux services de santé (réduction les inégalités d'accès aux soins). Améliorer également les conditions d'exercice des professionnels de santé, pour pallier au manque de médecins en milieu rural. Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la commune et des alentours.
COÛT DU PROJET	230 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	2021-2022
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	DETR 30% SIED 10%
INDICATEURS D'EVALUATION	

AXES CRTE	Education / Jeunesse et Transition Ecologique
INTITULE DU PROJET	Aménagement d'un espace de loisirs arboré
LOCALISATION	Conflans sur Lanterne
OBJECTIFS	Aménager le parc avec de nouveaux espaces verts pour contribuer au développement durable. Aménager des jeux pour offrir un panel d'activités à tous (écoles, assistantes maternelles, etc.).
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Conflans sur Lanterne
DESCRIPTION GENERALE DU PROJET	Démolition habitat dégradé Garantir l'accès du parc, qu'il soit aux normes et accessible à tous. Développer les services aux familles dans le but de créer une attractivité (jeux pour petits et grands). Créer un parc respectueux de l'environnement en y développant les espaces verts.
COÛT DU PROJET	45 000€
CALENDRIER PREVISIONNEL	1 ^{er} trimestre 2022
PARTENARIATS	
FINANCEMENTS DU PROJET	
INDICATEURS D'EVALUATION	



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes de la Haute Comté



SOMMAIRE

Sommaire	2
ntroduction	
Orientation générale n°1	
Orientation générale n°2	
Orientation générale n°3	
Orientation générale n°4	38

La Communauté de Communes de la Haute Comté est une jeune collectivité née de la fusion de 3 Communautés de Communes au 1 er janvier 2014. Depuis cette date, le bassin de vie des habitants s'est considérablement élargi. L'évolution des modes de vie ainsi que les enjeux environnementaux, économiques et sociétaux interrogent aujourd'hui les pratiques des collectivités en matière d'aménagement du territoire.

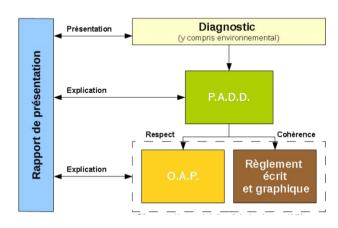
Fortes de ce constat et animées par la volonté de construire un Projet de Territoire partagé à l'échelle communautaire, la Communauté de Communes de la Haute Comté s'est lancée depuis juillet 2015 dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) destiné à couvrir les 38 communes et à traduire le nouveau projet territorial qu'appelle l'élargissement de son périmètre.

La procédure de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ainsi lancée a donné l'occasion aux élus communautaires de réfléchir aux problématiques rencontrées sur le territoire de la Haute Comté et sur les opportunités à saisir à l'avenir. Ce moment de réflexion a été l'occasion de dessiner les contours et le contenu d'un projet de développement intercommunal cohérent à l'échelle de son territoire et prenant en considération le bassin de vie dans lequel il s'inscrit. Cette réflexion est ainsi garante d'un développement et d'un aménagement du territoire raisonné à court, moyen et long termes

1.1. Rappel des objectifs et de la définition du PADD

A partir des éléments de synthèse du diagnostic territorial figurant dans le rapport de présentation du PLUI, les élus communautaires ont définit des objectifs d'organisation, de protection et de mise en valeur ou de développement de leur territoire, ils ont ainsi exprimé un projet global pour le territoire de la Haute Comté.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'énoncé de la politique générale de la Communauté de Communes de la Haute Comté et de ses 38 communes membres sur les thèmes qui touchent à l'organisation de l'espace ou qui peuvent avoir une incidence sur celle-ci. Il est conçu comme l'expression directe du Conseil Communautaire devant la population. Il sera ensuite traduit dans le règlement et les documents graphiques et éventuellement complété par des orientations d'aménagement sectorielles.



1.2. Définition et contenu d'un PADD

Le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables est défini dans les articles suivants : article L.151-5 du Code de l'Urbanisme créé et recodifié par ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit :

- ≥ 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des différentes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il couvre une communauté de communes.

1.3. Le PADD, un Projet

Le PADD, traitant de la globalité du territoire, est un projet d'ouverture qui impose de traiter différemment le développement du territoire : il requiert une approche globale et durable. Cette approche doit se construire autour d'un maximum de dialogue partenarial et de concertation. Il s'agit d'aboutir à un projet collectif. Le PADD exprime ainsi une vision multidimensionnelle et prospective.

Il faut concevoir une dynamique urbaine qui intègre des dimensions multisectorielles. Cette vision globale doit donc s'inscrire dans une démarche concertée entre les différents partenaires (autorités compétentes en matière de transports, de logements...) et la population auprès de laquelle il faut tenter de recueillir un consensus le plus large possible.

L'élaboration du PADD ne peut se concevoir que par étapes concertées permettant de dégager un consensus sur le devenir du territoire.

L'ambition de donner un caractère prospectif au document d'urbanisme qui auparavant était réglementaire (post-loi Urbanisme et Habitat de 2003), doit s'accompagner d'un changement dans les méthodes de travail.

Un projet de territoire engage la communauté de communes sur le long terme, aussi il est nécessaire d'associer pour son élaboration les personnes concernées afin d'aboutir à un projet partagé et légitimé.

1.4. Le PADD, une construction en plusieurs phases

Phase 1: Etablissement du diagnostic

Le diagnostic (rapport de présentation du PLUI) qui recense l'ensemble des atouts et faiblesses du territoire concernant l'ensemble de ses composantes territoriales (population, habitat, économie, environnement, réseaux, mobilités, risques, nuisances, paysages, ...) sert de base de dialogue et de fixation de problématiques sur l'espace urbain.

Phase 2 : Définition des ambitions du territoire et des orientations stratégiques

Dans le cas de la Haute Comté, les élus communautaires ont, préalablement à la réflexion sur le PADD, entamé une démarche de Projet de Territoire leur permettant de définir leurs principales préoccupations et leur ambition partagée autour de 5 grands axes :

- Définir les conditions pour renforcer l'attractivité du territoire de la Haute Comté, le rendre plus attractif dans un espace élarai
- Organiser les conditions pour mobiliser et valoriser les ressources locales
- Assurer un développement harmonieux, équilibré et durable du territoire
- Garantir la qualité des services d'accueil et d'animation, en tout point du territoire
- Assurer une solidarité entre les habitants et entre les communes



Phase 3: Finalisation du projet territorial

Les débats et échanges ont permis de faire « mûrir » le projet et de le rendre fécond.

La réflexion finale sur le PADD permet désormais de justifier et d'argumenter sur les perspectives envisagées et leur mise en œuvre (moyens et phasage dans le temps). Le Projet de Territoire se traduit donc de façon spatiale, temporelle et matérielle.

1.5. Conclusion

Le PADD se conçoit comme une action globale et négociée pour assurer un développement et un aménagement durables articulant l'ensemble des composantes urbaines.

Depuis la loi Urbanisme et Habitat de 2003, le PADD n'est plus opposable aux permis de construire (en revanche les orientations d'aménagement et le règlement doivent être cohérents avec lui).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a désormais pour fonction exclusive de présenter concrètement le projet intercommunal pour les années à venir. C'est un document simple, accessible à tous les citoyens, aui permet un débat clair en Conseil Communautaire.

Le PADD garde une place capitale :

- ≥ La démarche d'élaboration d'un projet global à l'échelon intercommunal avant la définition des règles techniques est une garantie de qualité.
- ≥ Le débat en Conseil Communautaire sur ce Projet de Territoire est une garantie de démocratie.
- ≥ Il est la clef de voûte du PLUI : les pièces du PLUI qui ont une valeur juridique (Orientations d'Aménagement et de Programmation et règlement) doivent être cohérentes avec lui et en découler.

Le PADD a été travaillé sous forme de réunions de travail avec les élus communautaires. Ces séances de travail ont été thématisées comme suit :



Au final, la Communauté de Communes de la Haute Comté a souhaité mener des actions dans les domaines suivants :

- Orientation générale n°1 | Vers un territoire attractif
- Orientation générale n°2 | Vers un territoire durable, harmonieux et de qualité
- Orientation générale n°3 | Vers un territoire solidaire et garant de proximité
- Orientation générale n°4 | Vers un territoire innovant

Elles sont détaillées ci-après :

Orientation générale n°1 | Vers un territoire attractif

1.1. INSUFFLER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE ET ADAPTER LE TERRITOIRE A L'ÉVOLUTION DE SA POPULATION

Contexte et constats

- Une population légale globale qui s'élève à 18 120 habitants en 2016 selon les chiffres de l'INSEE en vigueur au 1er janvier 2019.
- Une évolution et une dynamique variables entre l'Est et l'Ouest du territoire (environ 14 000 habitants à l'Est et environ 4 000 à l'Ouest).
- Une baisse de population continue depuis 25 ans liée principalement au solde migratoire.
- Des variations démographiques plus marquées dans les principaux bourgs du territoire, qui continuent de perdre des habitants.
- Une baisse globale du nombre de ménages et une diminution générale de leur taille.
- Une hausse importante des personnes isolées et des ménages de petite taille.
- Un vieillissement général de la population et une baisse des publics jeunes avec des disparités locales : un secteur Ouest plus marqué, ainsi
 que les principaux bourgs.

Enjeux

- ≥ Stopper le déclin démographique.
- 🔰 Opérer un rééquilibrage entre l'Est et l'Ouest du territoire en matière de démographie et de dynamique économique.
- Maintenir les jeunes publics sur le territoire et enrayer leur fuite vers des pôles urbains plus importants.
- ▶ Tenir compte du vieillissement actuel et prolongé du territoire.
- 🔰 Intégrer la diminution constatée de la taille des ménages.
- Népondre aux besoins liés aux faibles niveaux de revenus du territoire.

Ambitions et objectifs

- Enrayer la perte d'habitants et stabiliser le niveau démographique pour ne pas faire « mourir » le territoire.
- Maintenir le niveau démographique actuel tout en ambitionnant une légère hausse de la population pour compenser les pertes de ces dernières années.
- Se donner comme objectif démographique d'accueillir 1 000 habitants supplémentaires d'ici 10 ans, soit atteindre le seuil de 19 000 habitants au total à l'avenir.
- Adapter le territoire à l'évolution de sa population, accompagner le vieillissement de la population et maintenir les jeunes sur le territoire.
- Recréer une dynamique en organisant les conditions pour rendre la Haute Comté « plus attractive » dans un espace élargi.

Orientations et moyens

- Déterminer une organisation territoriale pour le développement souhaité et une clef de répartition des réponses-logements par pôle / strate de l'armature territoriale.
- Faire des bourgs principaux des secteurs d'attractivité et de rayonnement sur leurs communes-satellites.
- Assurer un développement urbain harmonieux qui s'inscrive en cohérence avec la typicité architecturale de chaque village tout en permettant de répondre aux besoins et enjeux actuels.

La stratégie de développement de la Communauté de Communes doit permettre d'affirmer et de renforcer l'armature territoriale de la Haute Comté, qu'il s'agira de faire reconnaître dans le SCoT en cours d'élaboration, et qui s'articule autour de 3 strates :

Strate 1:

Un pôle de vitalité économique principal qui s'articule autour des bourgs de Saint-Loup-sur-Semouse et de Fougerolles-Saint-Valbert, et qui englobe les communes de Corbenay, Fontaine-lès-Luxeuil, Aillevillers-et-Lyaumont et Magnoncourt, afin d'affirmer l'existence d'un noyau économique fort tout en assurant leurs statuts de bourgs-centres attractifs pour l'ensemble de la population du territoire et leur stature supra intercommunale, au cœur de la « dorsale de développement Épinal-Belfort-Montbéliard ». Saint-Loup-sur-Semouse et Fougerolles-Saint-Valbert ont été pleinement confrontées au cours des dernières années à des difficultés démographiques, économiques et sociales qui ont amoindri leur rôle à l'échelle du territoire. Pour ces bourgs, l'offre de commerces, de services publics, d'équipements sportifs, culturels, d'animation et de santé est présente, diversifiée et globalement de qualité. Elles constituent le principal bassin d'emplois du territoire et organisent des réponses diversifiées en matière d'habitat. Cette situation leur confère une réelle autonomie et un rayonnement sur l'ensemble de la CCHC, mais les évolutions récentes les ont quelque peu fragilisées. Les projets en cours doivent permettre aux bourgs et communes constitutives du pôle de vitalité économique principal d'inverser les tendances passées et de renforcer leur qualité de cadre de vie et leur rayonnement.

Strate 2:

Un pôle de rayonnement à l'Ouest de la CCHC qui se concentre autour de Vauvillers et de Passavant-la-Rochère et qui réunit également Demangevelle et Selles, afin de faire émerger un pôle secondaire, distant du pôle de vitalité économique principal, qui agrémente géographiquement l'armature territoriale et qui « infuse » sur les franges occidentales du territoire. Vauvillers et Passavant-la-Rochère constituent des pôles d'emplois et de services intermédiaires et complémentaires sur le territoire. Ces communes constituent, au regard de leur niveau d'emplois, d'équipements (commerces, services publics, de santé, scolaire, loisirs...) et d'habitat diversifié, des bourgs rayonnant sur un ensemble de communes proches.

Un pôle-relais basé sur Conflans-sur-Lanterne qui draine le Sud de la CCHC, en lien direct avec les territoires voisins. Conflans-sur-Lanterne peut être considérée comme une « porte d'entrée » dans le territoire, ce qui lui confère un rôle de pôle de proximité et d'articulation irriguant un bassin de vie de dépassant les frontières administratives de la Haute Comté.

Strate 3:

Des communes rurales, dont l'essaimage complète l'armature. Leur dépendance à l'offre de commerces et de services des pôles proches, caractérise tous ces villages.

1.2. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE DE LA HAUTE COMTE, LE RENDRE PLUS ATTRACTIF A UNE ÉCHELLE ÉLARGIE

Contexte et constats

- Une régression sensible du nombre d'emplois entre 2006 et 2013 (+12%) accompagnant un recul du nombre d'actifs présents sur le territoire (-700 actifs soit 8.2%).
- Une sphère productive importante en termes d'établissements (44%) et prépondérante sur la sphère présentielle en termes d'emploi (64% contre 36).
- Un secteur industriel développé et dominant le tissu économique (40% des actifs), principalement structuré autour des communes de Saint-Loup-sur-Semouse, Corbenay et Fougerolles-Saint-Valbert.
- Des taux de chômage (13,6%) et de pauvreté (18,6%) sensiblement supérieurs aux moyennes des territoires d'échelle supérieure.
- Une absence globale d'organisation de filière, notamment pour les secteurs clefs de la filière bois et la filière agro-alimentaire.
- Une offre en matière de foncier économique abondante, rendant complexe la lisibilité et l'attractivité des différents parcs d'activités du territoire.
- Une place prépondérante dans le Nord Franche-Comté, un territoire retenu en 2018 parmi 8 secteurs de Bourgogne-Franche-Comté en tant que « Territoire d'industrie » porteur d'une forte identité et d'un savoir-faire industriel, avec l'objectif de renforcer la dimension territoriale de la politique industrielle française.

Enjeux

- Nenforcer l'attractivité économique du territoire dans le but de « capter » de nouveaux habitants.
- ▶ Définir le développement économique futur en lien avec l'armature urbaine du territoire.
- Agencer la stratégie économique en matière de parcs d'activité.
- 🔰 S'inscrire dans la démarche nationale « Territoires d'industrie » et assurer le développement local de l'industrie.
- ≥ Diversifier l'offre économique à l'intérieur des bourgs.
- 🔰 Intégrer les problématiques de friches industrielles à la réflexion de redéveloppement économique et de moindre consommation d'espaces.

Ambitions et objectifs

- Pérenniser et développer la vitalité économique du territoire afin de consolider son attractivité.
- S'appuyer sur les fleurons industriels, les entreprises de notoriété internationale et le réseau d'entreprises locales.
- Assurer l'accueil et l'accompagnement de petites et très petites entreprises.
- Valoriser les productions locales (circuits courts) et promouvoir l'ensemble des produits locaux : Kirsch et eaux de vie, produits fermiers (charcuteries, fromage, miel, maraîchage...).
- Développer les actions en faveur de la filière bois (production de bois d'œuvre, filière biomasse).

Orientations et moyens

► Activité économique

- Définir les besoins de foncier et d'immobilier d'entreprises pour les 10 années à venir, les inscrire dans le document d'urbanisme et les intégrer dans le schéma de développement économique du SCoT.
- Cibler et prioriser les zones d'activités communautaires, en définissant leur vocation et les conditions de valorisation et d'équipement (ex : zone d'activités de la Combeauté à Saint-Loup-sur-Semouse, zone d'activités de Demangevelle).
- Aménager du foncier à vocation économique pour le développement des activités existantes et/ou pour accueillir de nouvelles entreprises.
- Mettre en place des réserves foncières pour les zones d'activités à venir (ex : zone d'activités de la Penotte à Corbenay).
- Assurer l'aménagement de la zone d'activités de la Motte à Fougerolles-Saint-Valbert.
- Définir une zone d'accueil économique pilote pour sa qualité de services d'accueil d'activités, d'aménagement, d'équipement, de connexion au très haut débit.
- Requalifier le foncier disponible notamment les friches industrielles, prévoir en conséquence leur restructuration.
- Autoriser la réalisation de tout espace permettant d'accompagner les entreprises.
- Organiser les conditions d'accueil d'entreprises dans un espace du type pépinière puis de développement dans le cadre de l'hôtel d'entreprises, des locaux et zones adaptées à leurs besoins.
- Optimiser la desserte des entreprises dans les zones communautaires.
- Inscrire les orientations politiques de la CCHC dans le SCoT et participer activement aux travaux d'élaboration du SCoT.
- Inscrire la stratégie économique territoriale en cohérence avec le futur SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires).

Développement commercial

- Assurer la pérennisation de la zone commerciale à Corbenay en tant que pôle de chalandise pour le bassin de vie.
- Mettre en place un programme de revitalisation des commerces présents dans les communes.
- Renforcer l'attractivité des communes accueillant des commerces et faire rayonner leur dynamisme sur les communes environnantes.
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité de qualité et de sites de vente de produits du terroir, de circuits courts et de produits issus de la diversification agricole.
- Traiter et revitaliser les centres-bourgs, les villages, les îlots, les traversées, les entrées de villages pour redorer et redynamiser le patrimoine dans les centres-bourgs vétustes et en désuétude.
- Autoriser la mixité fonctionnelle des tissus urbains afin de permettre le développement économique ainsi que l'implantation de nouveaux commerces et activités en cœur urbain.

L'organisation d'une politique économique organisée en appui sur les fleurons industriels mais aussi sur les petites et très petites entreprises devra contribuer à rendre la Haute Comté « plus attractive » tout en donnant une vocation spécifique à ce territoire, complémentaire aux territoires proches. Cela nécessitera de réelles avancées culturelles pour assurer l'accueil et accompagner les nouveaux arrivants, actifs, touristes, retraités... Cette dimension impose à la Haute Comté d'affirmer son armature territoriale, garante de proximité et de qualité d'offre, sa politique d'aménagement et de développement de qualité pour répondre aux besoins de sa population, dans un espace élargi, en pleine évolution.

1.3. ASSURER LA PRÉSERVATION DES ESPACES STRATÉGIQUES POUR L'ACTIVITÉ AGRICOLE, SYLVICOLE ET D'EXTRACTION DE MATERIAUX

Contexte et constats

- Une importante couverture forestière : près de 55%.
- 61% forêts communales et domaniales et 29% forêts privées sans document de gestion.
- Quasi-totalité de la surface en feuillus dont 25% de chênaies (en majorité dans les forêt publique).
- Un territoire fortement marqué par l'activité forestière : production / première transformation et deuxième transformation (fabricants de meuble) et un potentiel d'emplois très important.
- Un fort intérêt environnemental (et récréatif) des espaces boisés.
- Des milieux ouverts dominés par la prairie (proportion de grande culture faible à l'Est et plus importante à l'Ouest).
- Des sites ruraux démontrant une activité agricole créatrice de paysages et vectrice de mixité spatiale « ville / campagne ».
- Un territoire attractif à l'installation agricole : plus de 300 emplois agricoles, troisième employeur du territoire (14 % des emplois).
- 17 000 ha déclarés PAC dont 80% principalement en prairies permanentes et temporaires.
- Environ 600 ha exploités sous signe AB (Agriculture Biologique) soit 4 % du territoire.
- Une activité laitière dominante : 25 millions de litres de lait et environ 1 000 tonnes de viande bovine produites sur le territoire par an.
- Une orientation d'élevage bovin pour la majorité des structures agricoles et une très faible présence d'élevage hors sol (volaille et porcins).
- 2 AOC sur le territoire (AOC Kirsch et Munster) et des IGP (notamment Gruyère et Emmental).
- Des surfaces importantes de vergers, surtout au Nord et à l'Est du territoire vers Fougerolles-Saint-Valbert.
- Plusieurs carrières (dont certaines en exploitation) présentes sur le territoire (Magnoncourt, Francalmont, anciennes carrières à Melincourt,...).

Enjeux

- Développer l'attractivité du territoire au niveau agricole.
- ▶ Protéger les sièges d'exploitation et permettre l'évolution de l'activité agricole.
- Assurer la protection de la ressource forestière tout en maintenant l'équilibre actuel entre espaces agricoles et forestiers afin de préserver la signature paysagère de la Haute Comté.
- Assurer une valorisation optimale de la forêt (fonctions économique et récréative).

Ambitions et objectifs

- Rendre possible l'installation d'actifs en diversification de l'activité agricole.
- Favoriser l'installation des ieunes agriculteurs et les installations hors filières traditionnelles.
- Assurer le développement des activités sylvicoles et faciliter l'implantation de nouvelles structures.

Orientations et moyens

Agriculture

- Préserver la vocation de terre d'élevage de la Haute Comté.
- Prendre en compte les espaces stratégiques pour l'activité agricole et la valeur des terres (valeur qui est fonction de la qualité agronomique, de la fonctionnalité et de la haute valeur ajoutée territoriale).
- Permettre la structuration d'une filière courte et faciliter la valorisation des productions agricoles, les circuits courts et la promotion de l'ensemble des produits locaux : Kirsch et eaux de vie, produits fermiers (charcuteries, fromage, miel, maraîchage, ...).
- Valoriser les savoir-faire locaux comme la production de fruits (notamment les cerises à Fougerolles-Saint-Valbert) et la dimension arboricole du « Pays de la Cerise ».
- Sauvegarder le label AOC présent sur Aillevillers-et-Lyaumont, Fougerolles-Saint-Valbert, La Vaivre ainsi que la partie située au Nord de la RD 83 de la commune de Corbenay et les sections cadastrales ZC et B2 de la commune de Fontaine-lès-Luxeuil.
- Pérenniser le tissu d'exploitations actuel et les exploitations en place.
- Accompagner la diversification agricole, à la fois génératrice d'un développement économique et garante de la pérennité des exploitations (comme le photovoltaïque, la réalisation d'espace de vente, l'agroforesterie, l'agrotourisme, l'hébergement touristique, ...).
- Etre vigilants sur les zones à urbaniser et préserver les zones agricoles.
- Avoir une vigilance sur l'implantation d'habitat en lien avec les fermes (maisons de gardiennage agricole).
- Préserver les espaces de près-vergers qui forment une identité et une perspective qualitative du territoire.
- Assurer la transition des franges urbaines (vergers, jardins) avec le paysage (non fermeture de perspective paysagère).
- Maintenir des voies de circulation adaptées à la circulation agricole tout en limitant les conflits d'usage.
- Améliorer les conditions d'accès aux sites de production difficiles.
- Permettre le développement de techniques de valorisation de sous-produits agricoles (ex : méthanisation, pyro-gazéification, ...).

▶ Forêt

- Maintenir l'équilibre entre les diverses occupations du sol et préserver le couvert forestier, ressource identitaire du territoire.
- Préserver la qualité de la ressource forestière.
- Affirmer la forêt comme l'un des piliers du territoire et valoriser la ressource bois.
- S'appuyer sur le patrimoine forestier de la Haute Comté, atout fort au niveau paysager et touristique pour assurer une plus grande valeur ajoutée aux productions locales en appui sur les filières bois et « bois énergie ».
- Permettre les installations liées au développement de la filière bois (production de bois d'œuvre et filière « bois énergie ») pour garder le bois sur le territoire avant de le transformer (ex : plateformes).
- Protéger les boisements et encadrer l'exploitation forestière.
- Maintenir et développer les entreprises liées à la forêt.
- Prendre en compte le maintien et le développement des continuités écologiques.
- Solutionner les problématiques d'accès, de desserte, de manœuvre des engins de débardage et de transport des bois dans les forêts privées.

Carrières et extraction de matériaux du sous-sol

- Tenir compte du Schéma Départemental des Carrières de Haute-Saône, outil de détermination des ressources potentielles en granulats et de décision pour une utilisation rationnelle des gisements minéraux et la préservation de l'environnement.
- Autoriser l'exploitation du sous-sol par le biais de carrières, permettre l'extension de carrières existantes en fonction des besoins.
- Tenir compte de la présence de « terriers » à Passavant-la-Rochère en raison de l'exploitation d'argile pour la fabrication de briques et de tuiles.

1.4. CONSTRUIRE UN VÉRITABLE PROJET TOURISTIQUE ET CULTUREL

Contexte et constats

- La présence sur le territoire de 3 sites touristiques très fréquentés en Haute Saône : la Verrerie de Passavant-la-Rochère (110 000 visiteurs/an), l'Écomusée de la Cerise à Fougerolles-Saint-Valbert (60 000 visiteurs/an) et le parc animalier de Fougerolles-Saint-Valbert (4 145 visiteurs/an).
- La qualification de Saint-Loup-sur-Semouse en tant que « Cité du Meuble » à partir des années 1860 lors de la création des Usines Réunies, spécialisées dans l'industrie de la chaise.
- La reconnaissance de Fougerolles en tant que « Cité du Kirsch ».
- Un maillage diffus d'éléments locaux et ponctuels, allant du petit patrimoine remarquable aux supports d'activités touristiques plus équipés (parcs, circuits, étangs...).
- Un grand nombre de gîtes ruraux et meublés disséminés sur le territoire.
- Une présence d'hébergements insolites et de chambres d'hôtes.
- Un nombre de résidences secondaires bien représenté.
- Une insuffisance en matière d'hôtellerie (2 hôtels à Corbenay et Vauvillers, 1 à Fougerolles-Saint-Valbert) et d'accueil de groupes.

Enjeux

- ▶ Voir tourisme & culture comme un moyen transversal de développement et de valorisation.
- 🔰 Trouver dans le domaine touristique et culturel une dimension supérieure sur lequel baser une stratégie de communication.
- Mettre en avant la notoriété des sites phares locaux.
- ≥ Capitaliser sur l'image des richesses naturelles et paysagères du territoire, sur son histoire, sur sa culture et son patrimoine.
- Animer le territoire pour augmenter les fréquentations, faire venir des touristes venant de plus loin tout et tenter de les garder plus longtemps sur le territoire.
- Mettre en avant Vauvillers en qualité de « Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté (CCBFC) » et Saint-Loup-sur-Semouse en qualité de « Cité du Meuble ».
- Prendre en compte la présence du parc animalier de Fougerolles-Saint-Valbert qui permet de découvrir les cervidés dans leur milieu naturel, à côté de l'ermitage Saint-Valbert.

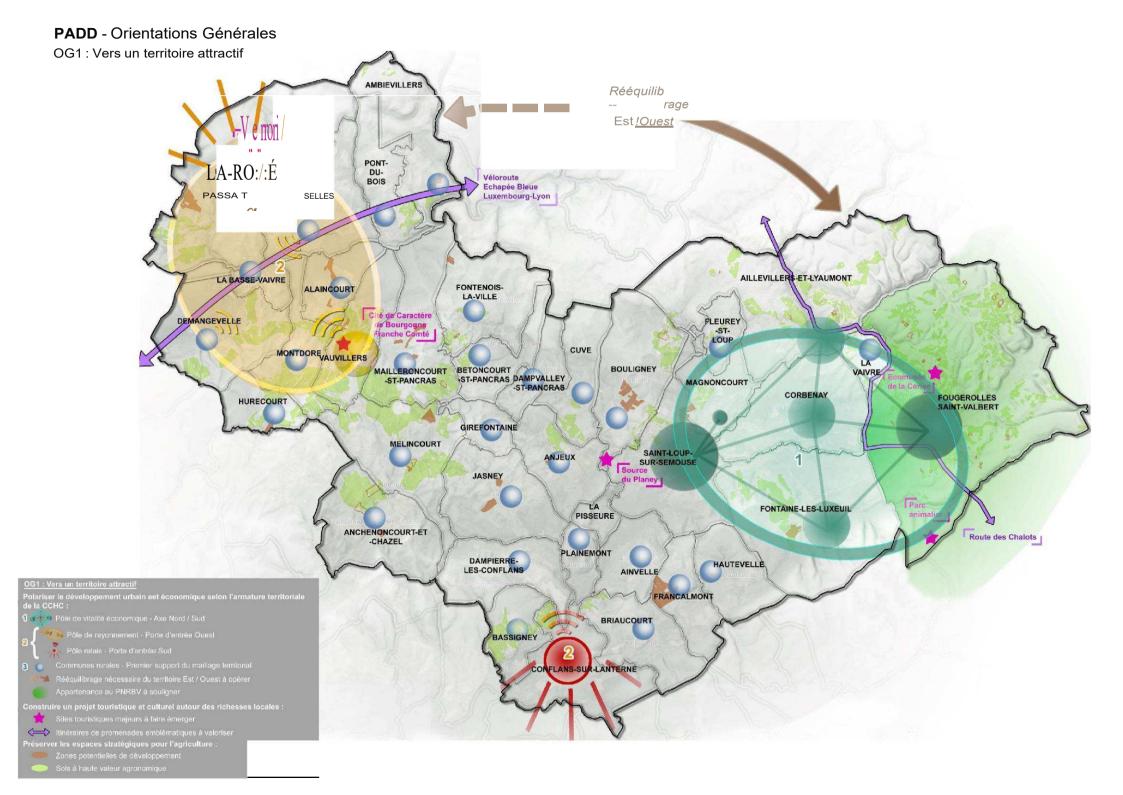
Ambitions et objectifs

- Construire la notoriété touristique et culturelle du territoire à l'échelle des « Vosges du Sud ».
- Utiliser les phares du territoire et les positionner comme éléments moteurs de la stratégie touristique et culturelle.
- Valoriser l'appartenance de Fougerolles-Saint-Valbert au Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Orientations et moyens

- Améliorer les conditions d'accueil des sites touristiques communautaires (Vergers de Fontenois, Chalets du Lac de La Rochère) et prévoir des réserves foncières pour l'extension éventuelle des sites existants.
- Assurer l'aménagement des lieux de pratique d'activités (randonnée, véloroute, ...).
- Conforter l'offre d'hébergement touristique locale de qualité.
- Développer l'offre hôtelière et de restauration.
- Mettre en valeur les sites à visiter (les forges notamment) et valoriser les sites touristiques forts (aménagement, équipements, signalétique...).
- Autoriser l'agrotourisme et la diversification agricole (ex : gîte rural, camping à la ferme).
- Pérenniser l'installation du Conservatoire de la Cité du Meuble à Saint-Loup-sur-Semouse et permettre la « renaissance » des Usines Réunies sous la forme d'un hameau durable offrant à la fois un espace de résidence, de conception et de production pour des designers par exemple.
- Imaginer l'installation d'un équipement culturel d'envergure sur le moyen ou long terme.
- Poursuivre le programme d'équipements de sites d'interprétation, d'itinéraires de découverte, ainsi que la mise en place de bornes pédagogiques, ...
- Valoriser et assurer l'entretien et le balisage du réseau de sentiers de randonnée, en lien avec les communes et les associations, tout en s'inscrivant au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
- Finaliser la « voie douce », épine dorsale d'irrigation du territoire, en intégrant les liaisons entre les villages et les sites.
- S'inscrire dans le Schéma de Développement Touristique des Vosges du Sud.

Pour ce faire, cela nécessitera de s'appuyer sur les sites phares pour renforcer l'animation touristique et culturelle basée sur l'histoire locale, son identité, ses savoir-faire, ses savoir-être, qui doivent tous devenir les fils conducteurs de demain. Les actions visant à mettre en valeur un tourisme rural et artisanal, un territoire où venir se ressourcer, sont à organiser en lien avec les éléments d'attractivité actuels basés sur la cerise, le Kirsch, la verrerie, les savoir-faire liés à la fabrication de meubles, la broderie... La valorisation des sites d'accueil et d'animation, la création de la voie douce qui traverse et irrigue l'ensemble du territoire vont aussi dans ce sens.



Orientation générale n°2 | Vers un territoire durable, harmonieux et de qualité

2.1. DÉFINIR LES OBJECTIES DE DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DE L'HABITAT DE DEMAIN

Contexte et constats

- Une croissance limitée du parc de logements (+150 logements supplémentaires depuis 2008 soit 1.5%) avec une baisse du parc des résidences principales (- 80 unités soit -1 %) et une forte hausse de la vacance (+270/280 soit 22 %).
- Un parc vieillissant globalement inadapté aux besoins des ménages d'aujourd'hui : 68 % du parc de logements antérieur à 1975, date de l'entrée en application de la première réglementation thermique.
- Une inadéquation entre la taille des résidences principales et la taille des ménages (déficit en petits logements et surabondance de grands logements).
- 12 à 13 % du parc privé ne disposant pas encore de tout le confort malgré une certaine amélioration du parc dans le cadre de l'OPAH.
- Une prédominance de la maison individuelle (72 %) qui explique le taux élevé de propriétaires (68 %) excepté sur Saint-Loup-sur-Semouse.
- Un ralentissement global de la construction neuve ces dernières années (50 en 2010 10 en 2014), tournée principalement sur l'individuel.
- Des niveaux de prix du foncier peu élevés (moins de 25 € le m²).
- Un parc social correspondant à 9.3 % des résidences principales et un parc locatif privé peu développé.
- Une vacance en forte augmentation, dans le parc privé et public, concentrée dans les communes les plus importantes, plus diffuse ailleurs.

Enjeux

- 🔰 Définir les objectifs de développement de l'habitat et organiser les conditions pour le faire.
- Maîtriser le développement urbain et de l'habitat en neuf et en renouvellement.
- ≥ Assurer le renouvellement du parc locatif social et l'adapter à la réalité et diversité de la demande.
- 🔰 Intensifier la modernisation et l'adaptation du parc de logements privés anciens.
- ▶ Poursuivre le développement d'une petite offre en accession et sécuriser l'accession dans l'ancien.
- A Répondre aux besoins d'habitat spécifique (vieillissement, jeunes, précaires, ...).

Ambitions et objectifs

- Produire un urbanisme de qualité qui favorise le traitement des centres bourgs et la qualité villageoise.
- Intensifier l'action de modernisation du parc ancien, tant privé que social.
- Définir les conditions de production d'un habitat diversifié (à la fois résidentiel et touristique) et de qualité pour les 10 ans à venir.
- Définir les contours de l'action en matière d'habitat et se doter d'une politique de maîtrise foncière.

Orientations et moyens

- Faire de l'urbanisme et l'habitat, les domaines incontournables de l'ambition d'un territoire de qualité et durable.
- Mettre en œuvre une politique d'aménagement urbain et de développement de l'habitat (comprenant à la fois résidences principales et résidences secondaires) en organisant la programmation de l'ordre de 650 « réponses-logements » pendant 10 ans selon l'armature territoriale (en tenant compte à la fois du desserrement des ménages et du renouvellement du parc immobilier) de manière à atteindre l'objectif démographique de + 1 000 habitants d'ici 10 ans.
- Prioriser le renouvellement urbain dans la spatialisation de l'habitat futur.
- Participer à la mise en œuvre d'un programme de renouvellement et de modernisation du parc locatif social, en lien avec les bailleurs sociaux.
- Favoriser et faciliter le parcours résidentiel pour permettre à chacun de trouver un logement parfaitement adapté à ses besoins tout au long de sa vie, diversifier l'offre d'habitat en conséquence (type, statut d'occupation, aidé, locatif, accession à la propriété, social, saisonnier...).
- Proposer des produits spécifiques en termes de logements dans les bourgs pour les rendre plus attractifs en complément des équipements et services du territoire.
- Maintenir une proportion stable du parc de logement locatif en cohérence avec l'augmentation de la population.
- Envisager la réhabilitation des friches industrielles, témoins des savoir-faire passés.
- Permettre l'implantation de résidences secondaires et de locations de vacances sur le territoire afin de valoriser la dimension touristique et d'enrichir le parc immobilier en termes d'hébergements touristiques.
- Permettre l'adaptation de la taille des logements à l'évolution de la taille des ménages.
- Accompagner tout projet d'habitat adapté à destination des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées ou des personnes dépendantes.
- Tenir compte de la rétention foncière sur le potentiel constructible qui atteint près de 75% selon un sondage auprès des propriétaires.

La programmation de l'ordre de 650 logements correspond à des « réponses-logements » qui ne se traduisent pas uniquement par la seule construction neuve. Les « réponses-logements » doivent se trouver d'abord dans le tissu urbain existant en privilégiant les dents creuses, la mobilisation du foncier disponible, la réhabilitation de logements existants et de friches, et la récupération de logements vacants et de délaissés, … puis seulement après en extension urbaine si besoin. Elles doivent aussi se tisser en vue de créer une offre résidentielle plus diversifiée et plus accessible, adaptée aux évolutions contemporaines des besoins des ménages.

La Communauté de Communes souhaite ainsi organiser ces « réponses-logements » en territorialisant son offre sur la base des tendances démographiques et résidentielles observées ces 10 dernières années, en s'appuyant sur la clef de répartition suivante :

- 50% sur le pôle de vitalité économique principal (environ 325 logements/650)
- 30% à la fois sur le pôle de rayonnement Ouest et sur le pôle-relais Sud (environ 195 logements/650)
- 20% dans les communes rurales (environ 130 logements/650)

Ces proportions ne sont pas figées et des « passerelles » pourront être trouvées entre les communes pour affiner la répartition des « réponses-logements » selon les potentialités locales et le contexte de chaque localité.

2.2. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ PERMETTANT DE MAINTENIR LE CADRE DE VIE VILLAGEOIS

Contexte et constats

- Une armature territoriale composée de bourgs et de nombreux villages aux morphologies liées au paysage, au relief et à l'histoire.
- Des évolutions urbaines différentes selon les typologies.
- Des villages avec une diversité d'habitats et d'architectures (architecture rurale, industrielle, bourgeoise, ...).
- La présence de nombreux monuments historiques classés.
- Une typologie architecturale de ferme-bloc qui reste dominante avec des variantes selon les secteurs et qui témoigne des modes de vie passés des habitants du territoire.
- Des villages en accord et en parfaite symbiose avec le relief, les cours d'eau et bien intégrés dans l'environnement en général.
- Des structures villageoises plus ou moins compactes, cohérentes, groupées et harmonieuses.
- Des silhouettes urbaines qualitatives qui peuvent prendre différentes formes.
- Des bâtiments à l'abandon dans de nombreux villages (friches industrielles).

Enjeux

- Maintenir une lisibilité des différentes structures urbaines dans leur paysage.
- ▶ Préserver le patrimoine architectural et maintenir l'identité paysagère propre à chaque typologie de village.
- Assurer la mise en valeur des caractéristiques de l'architecture locale.
- ≥ Sauvegarder le patrimoine architectural remarquable ou classé autant que le petit patrimoine vernaculaire.
- ▶ Valoriser les spécificités architecturales territoriales comme l'emploi du grès et les enduits à la chaux par exemple.
- Mettre en avant Vauvillers en qualité de Cité de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté (CCBFC).
- ≥ Enrayer le phénomène de désertion des anciens sites industriels et artisanaux, et envisager leur réhabilitation pour d'autres vocations (culturelle par exemple).

Ambitions et objectifs

- Mettre le patrimoine et l'architecture locale au cœur des interventions en matière d'urbanisme et faire de l'habitat, les domaines incontournables de l'ambition d'un territoire de aualité et durable.
- Redorer et redynamiser le patrimoine dans les centres-bourgs vétustes et en désuétude.
- Lutter contre le phénomène de ruines.
- Préserver l'esthétique traditionnelle des villages sans imposer trop de contraintes au niveau architectural.

Orientations et moyens

Cadre de vie

- Garantir l'identité du territoire par une qualité des bourgs et une qualité villageoise.
- Veiller à ne pas déséquilibrer le territoire ni à augmenter les fractures Est/Ouest.
- Prévoir le développement des communes en s'appuyant sur les caractéristiques paysagères du territoire.
- Limiter l'étalement urbain qui dégrade les entrées de ville et banalise les paysages.
- Maîtriser le développement en priorisant le renouvellement urbain et la valorisation des bourgs avant de concevoir des extensions urbaines.
- Mettre en valeur les atouts du territoire (patrimoine naturel, verdure).
- Requalifier les espaces publics pour redorer l'image des cœurs de villages, mettre en valeur les espaces publics et les monuments.

Patrimoine bâti local

- Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural qui constitue une composante forte de l'identité du territoire.
- Recenser et sauvegarder les typicités bâties locales et les vestiges du patrimoine, veiller au maintien du cachet ancien.
- Mettre en place des règles adaptées dans le PLUI pour conserver le cachet du patrimoine bâti traditionnel et de l'architecture locale.
- Valoriser les caractéristiques architecturales locales (lavoirs, fontaines, chalots, charis, clochers comtois, murs en pierre sèche, tuiles vernissées...).
- Différencier les centres urbains anciens des zones pavillonnaires plus récentes, adapter les règles d'urbanisme au contexte local.
- Encadrer l'architecture moderne et veiller à l'intégration paysagère des constructions neuves.
- Encourager l'architecture passive et permettre l'adaptation des constructions à la réglementation thermique en vigueur.

2.3. SAUVEGARDER LES MILIEUX NATURELS, LES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITÉ, GARANTS DE LA RICHESSE IDENTITAIRE DU TERRITOIRE

Contexte et constats

- Une variété des paysages comme atout pour l'image de marque du territoire : 3 grandes unités paysagères distinctes et identitaires qui possèdent en toile de fond des composantes d'uniformité et de constance s'articulant en mosaïque : la forêt. l'eau et les prairies.
- Des paysages singuliers apportent une touche d'originalité (belvédères, confluences, vergers, ...).
- Des paysages ruraux de grande qualité, notamment du fait de leurs caractéristiques agricoles et forestières.
- Des paysages globalement très bien préservés par rapport aux territoires voisins qui sont sous influences d'aires urbaines.
- Mais des éléments naturels structurant le paysage qui commencent progressivement à disparaître.
- Des formes urbaines qui évoluent, grandissent et qui risquent de dénaturer à terme les silhouettes urbaines traditionnelles.
- Une bonne continuité écologique du fait de la faible fragmentation des milieux naturels.
- Des sensibilités paysagères fortes sur des secteurs stratégiques comme les entrées de ville, les bords de cours d'eau, les lignes de crêtes et les vallons.
- De nombreux périmètres de protection ou d'inventaire (Natura 2000, APB, ZNIEFF 1 et 2) souvent associés au réseau hydrographique.
- Des atouts paysagers et patrimoniaux, dont la présence de signes de qualité (AOC).
- La reconnaissance du pays fougerollais au patrimoine culturel immatériel national grâce à la culture de la cerise et son inscription en tant que « site remarquable du goût », un label créé en 1995 qui allie tourisme, agriculture, écologie et culture.
- L'appartenance de Fougerolles-Saint-Valbert au Parc naturel régional des Ballons des Vosges, signe d'une richesse territoriale naturelle, culturelle et humaine au travers des savoir-faire notamment.

Enjeux

- ▶ Préserver l'organisation générale du paysage, le cadre de vie et l'identité rurale du territoire.
- → Protéger et valoriser le patrimoine vert existant.
- Affirmer l'identité traditionnelle de la Haute Comté qui se caractérise par sa ruralité, sa tranquillité, ses traditions et ses valeurs humaines.
- Apporter un soin particulier à la qualité des silhouettes de bourg et des paysages.
- 🔰 Veiller à la bonne intégration paysagère des extensions récentes.
- 🔰 Imaginer de nouvelles formes urbaines pour les extensions résidentielles en accord avec la tendance actuelle du développement durable.

Ambitions et objectifs

- Préserver le paysage, l'environnement naturel et la biodiversité.
- Assurer la préservation des milieux naturels et paysagers.
- Trouver un équilibre entre écologie et économie.
- Assurer la protection de la ressource (eau, biodiversité, paysage) tout en conservant un intérêt économique pour l'exploitation agricole.
- Figer « l'âme » du paysage pour maintenir l'identité de la Haute Comté.
- Capitaliser sur l'image séduisante du paysage haut-comtois.
- Mettre en avant le côté « nature » et voir le paysage comme un vecteur promotionnel de l'identité du territoire.
- Affirmer le charme de la région : relief vallonné, arboré, verdoyant, irriqué, ...
- Améliorer la fonctionnalité et la continuité écologique des cours d'eau.

Orientations et moyens

Paysages

- Assurer par le biais du PLUI une préservation des paysages emblématiques, garants de la richesse identitaire du territoire.
- Assurer la protection des espaces agricoles en étant vigilant dans le PLUI sur les zones à urbaniser.
- Préserver les espaces agricoles et naturels du mitage de l'urbanisation, du morcellement des espaces, en plus des phénomènes de déprise agricole et d'enfrichement, avec des zones naturelles non constructibles.
- Assurer le maintien des espaces naturels au travers d'un zonage naturel renforcé selon les sensibilités environnementales majeures dans le PLUI.
- Se doter d'une charte paysagère sur l'ensemble de la CCHC en fonction des zones de sensibilités écologiques.
- Limiter la déprise agricole et l'enfrichement.
- Anticiper la mutation des terres agricoles vers le reboisement, cause de fermeture progressive des milieux ouverts et d'assèchement du sol.
- Veiller à la bonne intégration paysagère des éléments anthropiques (éoliennes, antennes-relais, ...).
- Mettre en place une protection des éléments remarquables du patrimoine paysager tels que les vergers de Fougerolles-Saint-Valbert, les arbres isolés remarquables, les chênes centenaires (chêne de 400 ans situé à la Chapelle-Barrault à Aillevillers-et-Lyaumont, chêne de 300 ans à Corbenay, chêne à Hautevelle, etc...).

Belvédères et perspectives paysagères

- Garantir la mise en valeur des grandes perspectives paysagères formées notamment par les vallées irriguées (la Superbe, la Lanterne, la Semouse, la Combeauté, le Coney, le Dorgeon, ...).
- Préserver les belvédères tels que Plainemont, Montdoré, Blanzey et Croslières à Fougerolles-Saint-Valbert, le Poirmont à Aillevillers, ...
- Veiller à la bonne intégration paysagère des constructions situées en pied de belvédères.
- Limiter la fermeture paysagère des vallons et des clairières champêtres causée par une implantation bâtie désordonnée ou un manque d'entretien du paysage, limiter la descente des boisements vers les fonds de vallée.
- Assurer la promotion touristique des belvédères et des points de vue sur le grand paysage par le biais de dispositifs pédagogiques (tables d'orientation, signalétique, aménagements d'accueil, ...).
- Veiller à maintenir des accès de qualité aux belvédères et points hauts du territoire.
- Maintenir le bon entretien du paysage par l'élevage et le pâturage.
- Appliquer un recul d'inconstructibilité par rapport aux lisières forestières par mesure de précaution.
- Finaliser l'aménagement de la voie verte en tant que vecteur de l'identité paysagère du territoire.

Milieux naturels, biodiversité et sensibilités écologiques

- Protéger les espaces naturels et de biodiversité remarquables, principaux vecteurs de biodiversité à l'échelle du grand territoire.
- Maintenir la biodiversité ordinaire présente sur le territoire.
- Protéger les corridors écologiques identifiés pour leurs enjeux communaux et supra-communaux et remettre en état les continuités écologiques.
- Assurer le maintien des fonctionnalités écologiques du territoire essentielles à la pérennité des réservoirs de biodiversité que constituent les massifs forestiers.
- Limiter les ruptures dans les continuums écologiques et assurer la pérennité de la trame verte et bleue.
- Assurer le maintien des espaces naturels patrimoniaux (milieux humides, forestiers et prairiaux, continuités et fonctionnalités écologiques, espèces rares et menacées) au travers d'un zonage naturel renforcé selon les sensibilités environnementales majeures dans le PLUI.
- Déterminer des zones de tolérance plus grande sur des secteurs du territoire où les enjeux environnementaux sont moindres.
- Contribuer à la préservation de la nature ordinaire, et notamment à proximité des villages (ceintures vertes de prés-vergers et jardins).
- Préserver les vergers, terreau de l'AOC Kirsch et de la production de la cerise.
- Prendre soin de la source du Planey en tant que « pépite naturelle » et lieu de découverte environnementale.
- Identifier les corridors de passage de grand gibier et s'assurer de l'innocuité de la constructibilité aux abords de ces couloirs.

Protéger les zones de brame de cerfs (Mailleroncourt-St-Pancras, Passavant-la-Rochère, Pont-du-Bois, ...) pour leur intérêt touristique et naturel.

► Gestion de l'eau, des rivières et des zones humides

- Préserver les zones inondables.
- Assurer une gestion équilibrée des rivières et garantir la qualité de l'equ.
- Veiller à ne pas entraver les cours d'eau (arbres mourants par exemple) et assurer un suivi de la gestion des rivières et des berges.
- Identifier les zones naturelles à enjeux et mettre en œuvre une protection particulière.
- Assurer la continuation des actions de la compétence GEMAPI héritée du Val de Semouse (programme d'actions déjà en place sur le bassin versant de la Lanterne).
- Améliorer la fonctionnalité et la continuité écologique des cours d'eau.
- Encourager la renaturation et la restauration des berges des cours d'eau.
- Identifier et préserver les zones humides et leur fonctionnalité (ex : corridor humide formé par le lit majeur du Coney).
- Sauvegarder la végétation ripisylve qui borde les cours d'eau, atout paysager pour un territoire résolument tourné vers l'eau.
- Continuer de participer au programme d'actions visant à améliorer la gestion des cours d'eau dans le respect de leur fonctionnement naturel.
- Veiller à l'entretien des berges des cours d'eau et des rivières, afin de préserver la trame bleue.
- Limiter la prolifération de la végétation invasive (ex : renouée du Japon) en zones humides.
- Préserver le patrimoine lié à l'eau (moulins, ponts, ...).

► Prise en compte des risques

- Garantir au mieux la sécurité des personnes et des biens face aux risques (risques naturels tels qu'inondations, effondrements, gonflements des argiles, mouvements de terrain, zones de sismicité, risques technologiques tels que site SEVESO, installations classées pour la protection de l'environnement, rupture de canalisations, transport de matière dangereuse, sites pollués, ...).
- Gérer les risques d'inondation, intégrer le PPRi et tenir compte de l'Atlas du Coney.
- Prendre en compte les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Prendre en compte le site SEVESO de la distillerie Peureux et le risque incendie/explosion lié au stockage d'alcool pur.

- Anticiper les risques d'effondrement des cavités et les risques liés aux mouvements de terrain.
- Prendre en compte les enjeux de santé et de sécurité dans tous les projets d'infrastructures ou de superstructures.
- Tenir compte des axes de ruissellement et limiter la constructibilité dans les zones de montée en charge des eaux en cas d'intempéries.
- Prendre en considération les normes de construction en zones à risques sismiques.
- Tenir compte du risque d'éboulement de la pierre de la Carqude à Aillevillers-et-Lyaumont notamment.

► Gestion de l'eau potable et de l'assainissement

- Protéger durablement et sécuriser la ressource en eau potable.
- Assurer la ressource en eau potable en réponse aux besoins de la population résidente.
- Veiller à la bonne qualité de l'alimentation en eau potable partout sur le territoire.
- S'engager pour remédier aux dysfonctionnements de l'alimentation en eau (qualité / quantité) dans les communes carencées et trouver des solutions alternatives pour assurer la conformité de la qualité de l'eau distribuée destinée à la consommation humaine.
- Réfléchir aux zones d'urbanisation future en tenant compte de la ressource en eau, le développement urbain devant être subordonné à la capacité de la ressource en eau et à la capacité des réseaux à garantir l'alimentation en eau potable.
- Tenir compte de la capacité et du dimensionnement des réseaux (eau, assainissement) dans tout projet de développement urbain.
- Encadrer le recours à l'assainissement non collectif et veiller à ce que toutes les installations d'assainissement non collectif soient conformes aux exigences du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).
- Respecter les orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône Méditerranée.
- Tenir compte des périmètres de captage d'eau potable sur le territoire.

Place du végétal en zone urbaine

- Assurer l'harmonie végétale entre le tissu urbain existant et les extensions urbaines projetées.
- Réduire l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales quand cela est techniquement possible.
- Limiter la minéralisation des espaces publics et favoriser l'emploi de matériaux drainants.

2.4. DÉTERMINER DES OBJECTIFS DE MODÉRATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN

Contexte et constats

- Une fermeture progressive des paysages due au phénomène d'amplification des espaces sylvicoles, accentuée par la fermeture des vallées alluviales, alliée à une forte déprise agricole sur les contreforts de la Vôge.
- Une urbanisation en lien avec la périurbanisation de Luxeuil-les-Bains et qui représente une surface faible du territoire de la CCHC.
- Un développement urbain significatif: 53,69 hectares artificialisés en 10 ans au total (2007-2017), dont 77 % à des fins résidentielles.

Enjeux

- Préserver l'organisation générale du paysage.
- Pérenniser la mise en valeur traditionnelle des sols.
- Maintenir les éléments naturels (boisements, haies, zones humides...) et limiter l'imperméabilisation des sols.
- ≥ Limiter l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Ambitions et objectifs

- Contribuer à l'objectif national de moindre consommation des espaces et la réduction du rythme de l'artificialisation des sols.
- Veiller à la modération de l'étalement urbain des villages afin de préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers.
- Limiter les problématiques liées à l'imperméabilisation des sols (gestion des eaux de pluies, écoulements, inondations, ...).

Orientations et moyens

- Être plus vertueux dans la moindre consommation d'espaces que durant la décennie passée et s'engager sur une modération de la consommation foncière totale de l'ordre de 20% par rapport à la consommation d'espace globale observée entre 2007 et 2017.
- Privilégier la mobilisation des dents creuses tout en donnant la possibilité d'extension urbaine cadrée.
- Mettre à profit le gisement de la vacance au profit du PLUI.
- Mettre l'accent sur la reconversion de friches afin de limiter la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers.

PADD - Orientations Générales OG2: Vers un territoire durable et harmonieux AMBIEVILLERS PASSAVANT-LA-ROCHERE PONT-DU-BOIS SELLES AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT LA BASSE-VAIVE ALAINCOURT FONTENDIS-LA-VILLE DEMANGEVELLE FLEUREY LOUP MONTDOREVAUVILLERS CUVE MAILLERONCOURT -ST-PANCRAS BETONCOURT -ST-PANCRAS ST-PANCRAS -ST-PANCRAS BOULIGNEY VAIVRE MAGNONCOURT CORBENAY FOUGEROLLES SAINT-VALBERT HURECOURT 0 GIREFONTAINE MELINCOURT SAINT-LOUP-ANJEUX SUR-SEMOUSE JASNEY FONTAINE-LES-LUXEUIL PISSEURE ANCHENONCOURT-ET PLAINEMONT DAMPIERRE-LES-CONFLANS HAUTEVELLE AINVELLE FRANCALMONT BASSIGNEY FLANS SUR-LANTERNE A1/lev1l/ers-et-Lyaumont | La Vaivre | Fontaine fes Luxev

Orientation générale n°3 | Vers un territoire solidaire et garant de proximité

3.1. MAINTENIR ET AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

Contexte et constats

- Un dispositif d'accueil et d'animation petite enfance qui permet de répondre aux besoins des parents.
- Une qualité d'animation en faveur des adolescents centrée sur Saint-Loup-sur-Semouse et organisée en partenariat avec des structures professionnelles.
- Un réseau d'écoles maternelles et élémentaires encore très présent avec des effectifs stables, un maillage de collèges fragilisé par la baisse des effectifs et des « Maisons Familiales et Rurales » à Aillevillers et Fougerolles-Saint-Valbert qui proposent une offre de formation post bac.
- Un dispositif d'animation culturelle et sportive développé à l'échelle communautaire, avec un bon réseau d'associations sportives et de loisirs, mais un niveau d'équipement encore limité et pas toujours adapté.
- Un maintien de l'offre de services publics et aux publics complexe, mais relayé par la MSAP-PIJ.
- Une difficulté de maintien d'une offre de services de santé, malgré une dynamique relayée du Contrat Local de Santé.
- Des services aux publics âgés et handicapés, biens présents et répondant aux évolutions des besoins.

Enjeux

- Assurer une qualité des dispositifs d'accueil et d'animation.
- ▶ Répondre aux besoins d'emplois locaux et de formation de demain.
- → Garantir l'accès à l'ensemble de la population à une qualité de services publics et aux publics.
- → Garantir la présence des services de santé.
- 🔰 Anticiper les besoins de restructuration du système éducatif et adapter les réponses aux besoins du territoire.
- Solidariser les actions aux besoins des publics, jeunes, âgés, handicapés et précaires.

Ambitions et objectifs

- Garantir des services d'accueil et d'animation de qualité.
- Pérenniser les dispositifs d'animation en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.
- Renforcer l'offre d'animation culturelle, sportive et de loisirs et la rendre plus attractive.
- Assurer le lien entre dynamique associative et programmation culturelle.
- Renforcer le rôle d'accueil touristique.
- Permettre la pratique des sports et loisirs en tout point du territoire.

Orientations et moyens

Santé

Lutter contre la désertification médicale en permettant l'installation de structures de santé performantes et de cabinets médicaux modernes.

► Sports et loisirs

- Consolider les lieux de pratiques d'activités sportives et de loisirs existants sur le territoire.
- Mettre en œuvre un programme d'aménagement de sites liés à la pratique des sports et loisirs.
- Valoriser la pratique de la pêche à travers les masses d'eau et les bords de rivières.
- Développer les sentiers pédagogiques.
- Prévoir l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite à quelques sites de pêche.

3.2. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE ET LES DÉPLACEMENTS A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE

Contexte et constats

- Des infrastructures principales structurant le territoire, tant routière (RN57) que ferroviaire (ligne Blainville-Lure).
- Une desserte globalement suffisante, mais géographiquement inégale (Est/Ouest).
- Un recours à l'automobile systématique en Haute Comté et une structuration monofonctionnelle des transports d'individus comme de marchandises (routier).
- Des flux domicile-travail témoins d'un bassin d'emploi globalement attractif (57% des actifs résident et travaillent sur le territoire), inscrit dans une complémentarité avec les territoires voisins de Luxeuil, Vesoul et du Sud des Vosges.
- Une offre en matière de mobilités ludiques étoffée, tant d'un niveau local (chemins et sentiers de randonnées, VTT, boucles cyclistes, ...) que régional, avec la véloroute « Echappée Bleue Luxembourg-Lyon ».
- Une offre en matière de stationnement sur les bourgs-centres répondant à des besoins divers.
- Un trafic de fret routier en évolution positive depuis 2008, confortant le positionnement à valoriser des parcs d'activités situés en partie est à proximité de la RN57.
- Un fret ferroviaire et fluvial sous exploité.

Enjeux

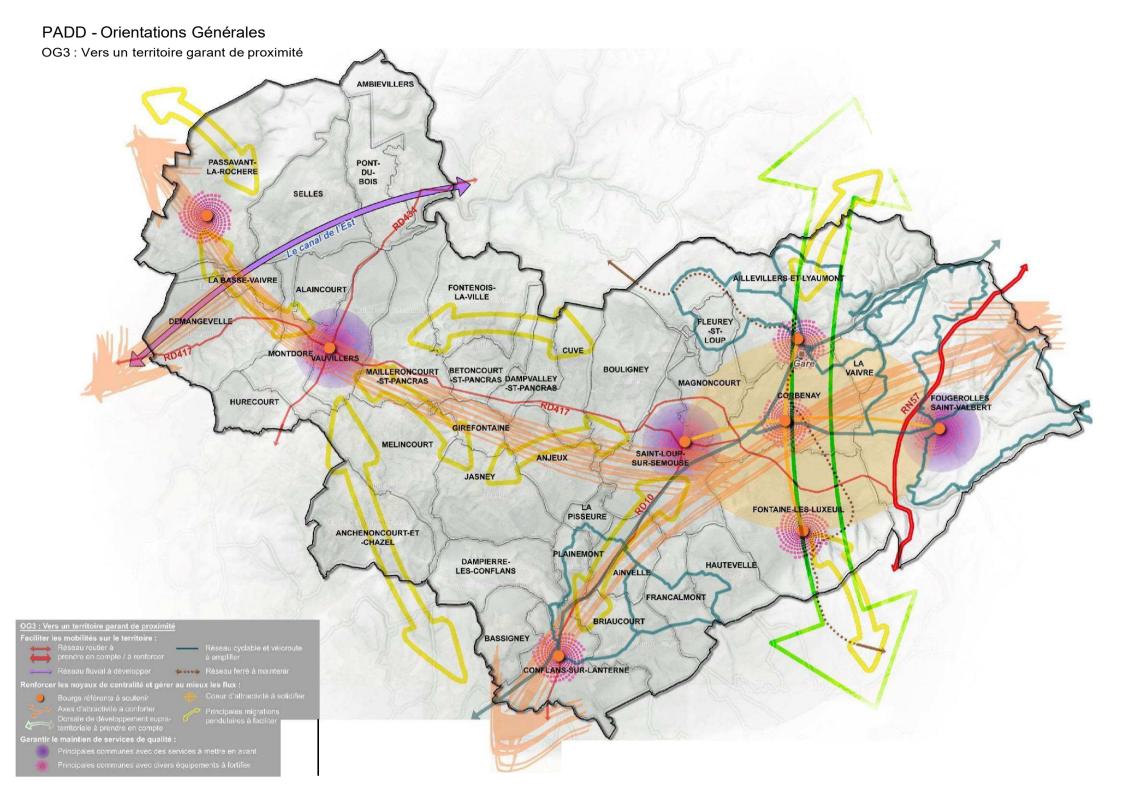
- ≥ Encourager la réalisation de mise à 2x2 voies de la RN57 sur le territoire, au sein de la « dorsale de développement Épinal-Belfort-Montbéliard ».
- 2 Envisager de nouvelles perspectives en matière de mobilités contemporaines (covoiturage, autopartage, transport à la demande...).
- Maintenir une offre de circuits de mobilités récréatives touristique et de loisirs.
- ldentifier et résorber les problématiques de stationnement en cœur de bourgs.
- ≥ Consolider le seul pôle ferroviaire du territoire autour de la gare d'Aillevillers.
- **▶** Dynamiser les connexions douces entre les communes.

Ambitions et objectifs

- Améliorer l'accessibilité du territoire et la circulation à l'intérieur du territoire.
- Assurer une fluidité de circulation à l'échelle communale.
- Conforter et développer les déplacements doux, les transports en commun et les transports multimodaux.
- Assurer l'accès au service de transport à la demande à l'ensemble des habitants.
- Renforcer l'armature territoriale et affirmer les noyaux de centralité.

Orientations et moyens

- Réaménager la RN 57 à hauteur de Fougerolles-Saint-Valbert en 2x2 voies afin de rendre ce tronçon moins accidentagène.
- Poursuivre et finaliser le projet de la « voie douce » comme une épine dorsale d'irrigation du territoire.
- Poursuivre le programme d'équipements de sites d'interprétation et de découverte du territoire et la mise en place d'une meilleure signalétique.
- Permettre l'aménagement autour des voies douces et des sentiers de randonnée, tout en s'inscrivant au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
- Favoriser les initiatives (publiques, privées, associatives, ...) qui visent à créer des parcours touristiques.
- Faciliter l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux équipements publics à long terme.
- Favoriser la réalisation d'aires de covoiturage afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.
- Privilégier l'urbanisation et la densification des secteurs à proximité des gares (habitat, activité ou équipement) afin de favoriser les déplacements en transport en commun ou multimodaux.
- Améliorer l'accessibilité du territoire en optimisant les infrastructures existantes.
- Sécuriser le réseau cyclable/pédestre existant et renforcer son maillage.
- Intégrer la question des connexions douces dans tout projet urbain afin d'assurer le bouclage piéton.
- Anticiper les problématiques de stationnement dans les nouveaux projets et tenter de résorber celles dans l'ancien.
- Mettre en place des normes de stationnement en fonction de l'usage et de la destination des constructions.
- Améliorer la desserte et l'accessibilité des sites d'exploitations agricoles.
- Veiller à ne pas entraver le déplacement agricole.



Orientation générale n°4 | Vers un territoire innovant

4.1. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET A LA RÉDUCTION DES DÉPENSES ÉNERGETIQUES

Contexte et constats

- Une dépendance énergétique forte : seule 15% de la consommation en Franche-Comté est produite dans la région.
- Une consommation énergétique plus élevée que la moyenne française qui s'explique par le caractère rural du territoire qui favorise le transport individuel et qui est marqué par l'étalement urbain par endroit.
- Des émissions de gaz à effet de serre supérieures à la moyenne nationale liées aux consommations énergétiques (70%).
- Un territoire qui possède quelques productions d'énergies renouvelables participant à la réduction du réchauffement climatique (chaufferies bois, production d'énergie hydroélectrique et méthanisation).
- Un territoire en dehors des zones sensibles aux pollutions de l'air.
- Un parc éolien à l'étude sur l'Ouest du territoire de la CCHC.

Enjeux

- Définir les conditions de mise en œuvre d'actions en faveur de lutte contre les consommations énergétiques et l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Mettre les ressources du territoire au profit de la transition énergétique et développer les énergies renouvelables locales.

Ambitions et objectifs

- S'inscrire dans le Plan Climat Energie Territorial (PCET) du Pays des Vosges Saônoises.
- Limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles ainsi que les émissions de gaz à effet de serre.
- Affirmer la volonté politique de devenir un territoire durable, en déclinant dans le PLUI les enjeux énergie-climat et les objectifs du PCET (éolien, méthanisation, sensibilisation écologique, zéro-phyto, ...).

Orientations et moyens

- Encourager l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Autoriser l'utilisation de la biomasse agricole et forestière en tant que ressource énergétique.
- Valoriser les sources d'énergies renouvelables potentielles.
- Permettre l'optimalisation de la gestion des déchets et l'économie d'énergie.
- Développer la filière « bois énergie ».
- Poursuivre la mise en place de réseaux de chaleur avec des chaufferies bois.
- Promouvoir le cracking industriel (ou vapocraquage pétrochimique qui consiste en la pyrolyse d'hydrocarbures issus du gaz naturel ou du pétrole, en vue d'obtenir au cours du raffinage des composés utilisés dans l'industrie chimique pour la production des polymères et des matières plastiques), en lien avec le SYTEVOM.
- Favoriser toutes les mesures éco-responsables qui permettent la réduction de gaz à effet de serre, la maîtrise des énergies et la production énergétique à partir de ressources renouvelables, la préservation de la qualité de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes.
- Privilégier l'implantation de panneaux solaires ou photovoltaïques en toiture (en cas d'implantation de panneaux photovoltaïques au sol, préférer l'implantation sur des espaces non valorisables, non exploitables ou non productifs).
- Permettre l'implantation de projets en lien avec la méthanisation, à condition qu'ils s'appuient sur des ressources végétales pour fonctionner (production agricole primaire).
- Permettre le développement de parc éolien conciliant les objectifs énergétiques avec les enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux, dans le respect des orientations du Schéma Régional Éolien (SRE) en vigueur.

4.2. FACILITER L'ACCES AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE

Contexte et constats

- Un accès contrasté à la TNT et à l'internet haut débit selon la taille des communes.
- Une mauvaise couverture en termes de téléphonie mobile et de technologies numériques : 3 communes de la CCHC en « zone blanche » (c'est-à-dire sans couverture par les réseaux de téléphonie mobile) selon l'arrêté du 5 mai 2017 (Passavant-la-Rochère, Betoncourt-Saint-Pancras, La Pisseure) parmi les 32 bourgs en « zone blanche » recensés en Bourgogne-Franche-Comté.
- Plusieurs bourgs couverts en 2G (en attente de 3G et de 4G).
- Seulement 2 Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) couvrant tout ou partie du territoire (central de Saint-Loup-sur-Semouse et central de Fougerolles-Saint-Valbert).

Enjeux

- ≥ Lutter contre la fracture numérique géographique et générationnelle
- Assurer la connexion du territoire par rapport au numérique.
- Nenforcer le numérique et les réseaux de téléphonie mobile de manière à redynamiser le territoire en développant de nouvelles activités.

Ambitions et objectifs

- Garantir l'accès au haut débit pour tous.
- Déployer la fibre optique dans le cadre du programme d'amélioration du confort de vie des habitants et de la compétitivité des entreprises.

Orientations et moyens

- Favoriser les initiatives des opérateurs en faveur du développement des nouvelles technologies.
- Favoriser le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).
- Poursuivre la couverture du territoire par un schéma d'aménagement numérique (internet haut débit).

Communauté de Communes





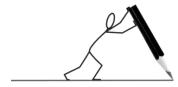
Conférence des maires du 20 septembre 2021

PROJET DE TERRITOIRE 2021 LES MOTIVATIONS

Comment devenir un territoire de vie demain?

Détermination d'une stratégie territoriale cohérente et concertée entre les communes

... se donner une ligne directrice



Se mettre d'accord sur ce que l'on veut pour l'avenir, définir une ambition collective ... pour se donner un cadre d'inspiration



S'appuyer sur le contexte territorial et les enjeux, décliner un plan d'actions clair ... pour relier les initiatives des acteurs locaux entre elles



Organiser l'action publique locale en fonction des ressources des territoires et des enjeux auxquels ils sont confrontés

PROJET DE TERRITOIRE 2021 UN PEU D'HISTOIRE.....

Fusion des 3 Communautés de communes 2014

> Lancement du PLUI de la Haute Comté et constat qu'une vision partagée du développement du territoire était à construire

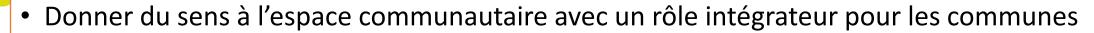
> Travail concerté avec les élus des 38 communes et des acteurs locaux sous forme d'ateliers, de séances plénières et de groupes de travail thématiques avec le BE Espace et Territoires & Metis Ingénierie

Finalisation du projet de territoire en juillet 2017

2015

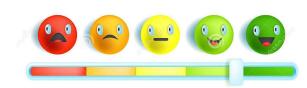
2016

PROJET DE TERRITOIRE 2021 BASÉ SUR L'ÉVALUATION DU PT 2017



- Faire travailler ensemble et fédérer les communes en valorisant la cohésion territoriale
- Servir de support aux documents de programmation et de planification
- Des actions finalisées avec succès: OPAH, Périscolaire à Fontaine les Luxeuil, le déploiement de France Services, les aides aux entreprises et le Club Affaires, la voie verte à Passavant la Rochère et l'évaluation environnementale de la voie verte en « Y », l'OT Luxeuil les Bains Vosges du sud....
- Structuration des services de la CCHC..... etc
- Une appropriation difficile par les élus et les services
- Des fiches actions longues et peu opérationnelles
- Un projet très ambitieux avec près de 29 fiches actions





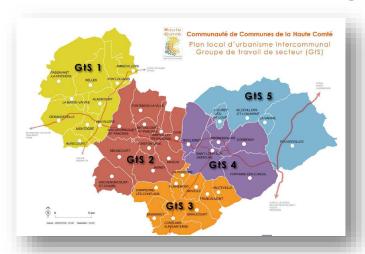
« Trop global, il n'a pas d'intérêt. Trop détaillé, il n'y a pas de priorité! »



PROJET DE TERRITOIRE 2021 UN TRAVAIL COMMUN

Un chantier débuté en janvier 2021 dans des conditions inédites.....

- Conférence des maires le 11 janvier 2021
- Réunions en 5 groupes de travail sectorisés:



- Choix et priorisation des actions (janvier-février 2021)
- ➤ Mise en commun des ateliers pour le partage et ajustement des fiches actions (avril-mai 2021)

• Conférence des maires élargie de présentation du Projet de Territoire 2021 ce jour.....

PROJET DE TERRITOIRE 2021 4 ORIENTATIONS THÉMATIQUES

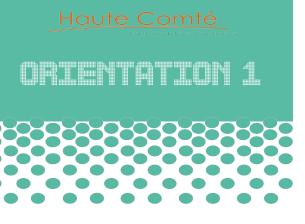
Renforcer <u>l'attractivité du territoire</u> de la Haute Comté, le rendre plus attractif dans un espace élargi



Assurer un <u>développement</u> harmonieux, équilibré et durable du territoire

Assurer une solidarité et une qualité des services pour les habitants et les communes

Organiser les conditions pour <u>mobiliser et</u> valoriser les ressources locales



FOCUS TERRITOIRE

- -Une histoire industrielle forte dans un territoire à dominante rurale
- -Une démographie en chute depuis les années 70
- -Un potentiel de developpement touristique
- -Une diversité de paysage et une richesse environnementale



Action n° 1 Renforcer l'offre de services aux entreprises



Action n° 2 : Conforter l'offre touristique et culturelle communautaire dans le cadre de la destination Vosges du Sud



Action n° 3 : Affirmer l'attractivité de la Haute Comté dans un espace élargi



Action n° 4 : Mettre en œuvre un plan de communication associé à une stratégie d'accueil & de marketing territorial



ORIENTATION 1





LES ENJEUX

Tirer profit localement de la présence d'entreprises de notoriété internationale

Construire localement un véritable partenariat avec les entreprises

Accompagner les entreprises dans la réussite de leurs projets

Assurer l'accueil et l'accompagnement de petites et très petites entreprises

Conforter les partenariats avec les structures et organisations liées à l'emploi, existantes à l'échelle départementale

Conforter le dispositif d'accueil du territoire et communiquer

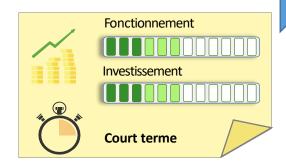
SERVICE et INVESTISSEMENT

- ✓ Continuer à développer et animer le club de chefs d'entreprises (Club Affaires)
- ✓ Accompagner et appuyer les entreprises dans leurs projets de développement
- ✓ Accompagner les porteurs de projets
- ✓ Intégrer le tiers-lieu dans une « Maison des entreprises »

FINANCEMENT:

- ✓ Poursuivre le soutien aux investissements immobiliers
- ✓ Compléter les aides aux entreprises de la Région pour face à la crise économique engendrée par le COVID -19

ENGAGEMENT EN PRATIQUE

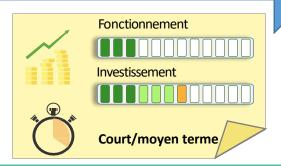


ORIENTATION 1





ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 2 CONFORTER L'OFFRE TOURISTIQUE ET CULTURELLE

LES ENJEUX

Construire la notoriété touristique et culturelle du territoire, à l'échelle des « Vosges du Sud » Utiliser les phares du territoire en tant qu'éléments moteurs de la stratégie touristique et culturelle et les valoriser

Construire un projet touristique et culturel tant à l'extérieur qu'au niveau local Augmenter la fréquentation touristique et les retombées économiques Conforter la place et le rôle de la culture en Haute Comté Assurer le lien entre dynamique associative et programmation culturelle

- ✓ Redéfinir les missions et l'articulation entre l'ingénierie tourisme et culture dans les missions de l'Office de Tourisme Luxeuil Vosges du Sud (renouvellement de la convention en 2022).
- ✓ Renforcer un travail collaboratif entre les agents OT/CCHC pour la promotion touristique et culturel
- ✓ Poursuivre et soutenir les actions transversales de valorisation du patrimoine local avec les communes (Rallye, concerts en résonnance, journées du patrimoine...)
- ✓ Poursuivre l'action de valorisation et d'entretien des sentiers de randonnées et VTT (Sentier des Pierres de Roûge...)
- ✓ Assurer la pérennité et la gestion optimale du Parc animalier de Fougerolles Saint-Valbert, des Chalets du Lac et des Vergers de Fontenois la Ville



ORIENTATION 1





ACTION 3 AFFIRMER NOTRE ATTRACTIVITÉ DANS UN ESPACE ÉLARGI

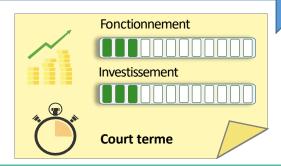
LES ENJEUX

Permettre à tous ceux qui habitent le territoire ou qui souhaitent s'y installer de bénéficier d'un territoire de qualité

Elaborer une politique communautaire d'aménagement et de développement de qualité et forte en matière d'attractivité dans le PLUi, le Projet de Territoire et le SCoT Etre moteur dans la mise en œuvre des procédures d'aménagement et dans l'application des objectifs en matière d'énergie, de protection des espaces, de gestion des ressources, d'urbanisme et d'habitat de qualité

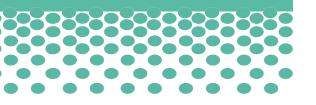
- ✓ Organiser des temps de formation, d'information et d'échanges sur les démarches à venir en matière d'urbanisme et d'habitat à travers des conférences des maires régulières
- ✓ Veiller à la traduction du projet de territoire et le projet de développement et d'aménagement durables (PADD) dans l'ensemble des documents stratégiques : PLUI, SCoT, PCAET, SRADDET, CRTE, Schéma des mobilités douces....
- ✓ Mettre en œuvre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec les communes et les partenaires privés et institutionnels

ENGAGEMENT EN PRATIQUE



Ha<u>ute Comté</u>

DETENTOTION 1





ACTION 4 LA COMMUNICATION ET LE MARKETING TERRITORIAL VECTEUR DE RAYONNEMENT

LES ENJEUX

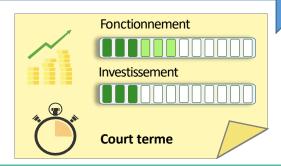
Mettre en œuvre un plan de communication « Haute Comté » pour faire connaître aux habitants les actions communautaires

Développer une offre de communication « du bien vivre en Haute Comté » à destination des nouveaux arrivants et à diffuser sur les territoires voisins

Valoriser la Haute Comté en tant que terre d'accueil et de bien vivre à une dimension élargie

- ✓ Clarifier les objectifs poursuivis, le positionnement à avoir, les messages à transmettre, les destinataires à viser, les supports à utiliser, le niveau de mise en œuvre (externe ou interne)
- ✓ Organiser l'ensemble de ces précisions en un plan de communication « Haute Comté »
- ✓ Mettre en œuvre ce plan de communication sur la base des objectifs suivants :
 - 1. Communication sur le projet touristique et culturel en lien avec l'OT
 - 2.Communication sur la vie, les ressources et l'action de la CCHC
 - 3. Communication sur l'accueil en Haute Comté (pack accueil et porteurs de projet)
- ✓ Concevoir et mettre en œuvre une stratégie d'accueil / de marketing territorial pour attirer des personnes extérieures

ENGAGEMENT EN PRATIQUE





FOCUS TERRITOIRE

- Un développement de l'habitat tourné vers la maison individuelle consommatrice d'espace
- Des centres-bourgs aux qualités indéniables qui se dégradent
- Une terre d'industrie à conforter sans négliger les autres pans de l'économie
- Une nécessaire prise en compte de la transition écologique



Action n° 5 : Définir les objectifs de développement urbain et de l'habitat de demain – politique d'aménagement et de transition écologique



Action n° 6 : Aménagement commercial et industriel au service des entreprises



Action n° 7 - Développer les équipements structurants de mobilité douce



Action n° 8: Assurer la bonne gestion environnementale et valoriser les milieux naturels et maintenir la qualité de la biodiversité et des paysages



Action n° 9 : Assurer la bonne gestion de l'eau et des rivières



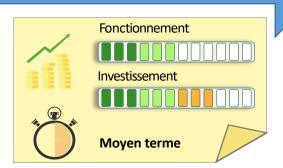


DELENIATION 2





ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 5 DÉVELOPPEMENT URBAIN POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT 6: DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LES ENJEUX

Produire un urbanisme de qualité qui redore et dynamise les centres bourgs

Définir les conditions de production d'un habitat diversifié et de qualité en neuf et dans
l'ancien pour les 10 ans à venir en donnant priorité aux économies d'énergie

Se doter d'une politique de maîtrise foncière et lutter contre le phénomène de friches

Mettre le patrimoine et l'architecture locale au cœur des interventions en matière d'urbanisme
Intégrer la valorisation patrimoniale et architecturale dans la stratégie collective d'aménagement

- ✓ Mise en œuvre d'un plan de récupération de la vacance et de l'habitat indigne
- ✓ Poursuivre le programme « Habiter Mieux »
- ✓ Cofinancer la démolition des logements faisant l'objet de procédures de mise en sécurité
- ✓ Participer au cofinancement de la réhabilitation et de l'amélioration énergétique des logements communaux
- ✓ Organiser la programmation de 500 à 600 réponses-logements selon l'organisation spatiale en priorisant le renouvellement urbain via les OAP
- ✓ Accompagner les communes à mettre en œuvre d'opérations pilotes de qualité en rénovation et dans les dents creuses

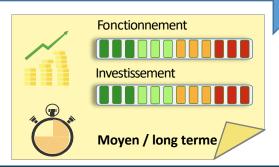


ORIENTATION 2





ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 6 AMÉNAGEMENT COMMERCIAL & INDUSTRIEL AU SERVICE DES ENTREPRISES

LES ENJEUX

Définir les besoins de foncier et d'immobilier d'entreprises pour les 10 années à venir

Permettre le développement endogène des entreprises

Savoir être réactif aux demandes d'installation avec une réponse foncière adaptée

Organiser un schéma local d'accueil d'entreprises

- ✓ Proposer des solutions immobilières : commercialiser les zones d'activités, recenser les bâtiments professionnels privés vacants
- ✓ Favoriser la reconversion des friches industrielles ou du territoire, mettre en relation les propriétaires et les porteurs de projets et les accompagner
- ✓ Développer la maison des entreprise en intégrant un tiers lieux et proposer des cellules artisanales /industrielles à la vente ou à la location (ex-Lufkin 1)
- ✓ Programmer l'aménagement de la zone économique de La Motte à Fougerolles Saint Valbert par un phasage pluri-annuel en fonction de la demande et des besoins identifiés

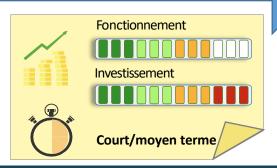


DRIENTATION 2





ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 7 DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS STRUCTURANTS DE MOBILITÉ DOUCE

LES ENJEUX

Réaliser la phase opérationnelle de la voie verte interrégionale en « Y »

Développer l'itinérance à travers les sentiers et les sites d'interprétation et de découverte Assurer la rénovation, l'aménagement et la création de sentiers promoteurs de la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale

Développer des services à la population favorisant l'utilisation des modes doux pour les déplacements quotidiens

- ✓ Poursuivre et soutenir la politique de développement et d'entretien des sentiers de randonnée et des sites d'interprétation
- ✓ Programmer les phases travaux de la voie verte par tronçon
- ✓ Valoriser la voie verte dans une démarche de transition énergétique et de mise en valeur patrimoniale par la réalisation d'actions et de communication au pourtour du tracé
- ✓ Aménager les espaces de co-voiturages structurants
- ✓ Communiquer et travailler avec les communes sur les potentiels aménagements favorisant l'utilisation sécurisée du vélo
- ✓ Développer le stationnement vélos dans les aménagements urbains









ACTION 8 ASSURER LA BONNE GESTION ENVIRONNEMENTALE MAINTENIR 6: VALORISER LA BIODIVERSITÉ ET LES PAYSAGES

LES ENJEUX

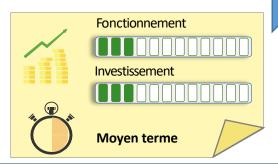
Avoir une bonne connaissance et préserver sur la biodiversité et milieux naturels et paysagers Trouver un équilibre entre écologie et économie

Limiter la déprise agricole et l'enfrichement

Améliorer la fonctionnalité et la continuité écologique des cours d'eau

Connaître et préserver les zones humides et leur fonctionnalité

ENGAGEMENT EN PRATIQUE



- ✓ Assurer le maintien des espaces naturels patrimoniaux, des espaces agricoles, naturels et de l'AOC à travers le PLUI
- ✓ Développer la politique de sensibilisation écologique à destination du grand public et des scolaires (Visite de terrain, soirées thématiques....) avec des partenaires extérieurs
- ✓ Sensibiliser avec des aménagements pédagogiques lors des créations de nouvelles infrastructures (voie verte, sentier de randonnée...)

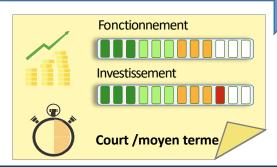


ORIENTATION 2





ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 9 ASSURER LA BONNE GESTION DE L'EAU 6: DES RIVIÈRES

LES ENJEUX

Envisager une gestion optimale du Grand cycle de l'eau sur tout le territoire

Améliorer la fonctionnalité et la continuité écologique des cours d'eau

Connaître et préserver les zones humides et leur fonctionnalité

Assurer la bonne qualité des cours d'eau

Préparer la prise de compétence eau et assainissement suite à la promulgation de la loi NOTRe

- ✓ Assurer la poursuite des actions de la compétence GEMAPi
 - Organisation de la Maîtrise d'Ouvrage et de la gouvernance
 - Cartographie des points sensibles (volet Protection des inondations)
 - Réflexion sur la mise en place de la taxe GEMAPI
- ✓ Préparer la prise de compétence eau et assainissement
 - Pilotage et suivi de l'étude de préfiguration des prises de compétence
 - Concertation avec les communes et les syndicats
 - Connaitre le patrimoine et réfléchir au mode de gestion approprié
 - > Définir les financements des services pour assurer une cohérence & une équité territoriale



FOCUS TERRITOIRE

- Près de 17% des jeunes de 15-24 ans sont ni en emploi, ni en formation, c'est-à-dire déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion
- 56 % des actifs habitant la CCHC travaillent sur le territoire
- -Une histoire locale fortement marquée par le bois
- La forêt couvre 24 000 ha soit 55 % du territoire de la Haute Comté.
- 1 200 salariés répartis entre la première et la deuxième transformation



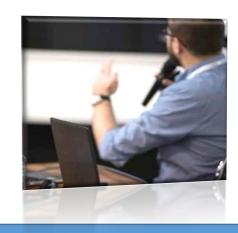
Action n° 10 Consolider et dynamiser le tissu commercial de proximité et l'artisanat & Renforcer les compétences, les savoir-faire et l'insertion professionnelle



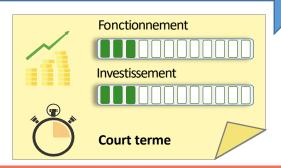
Action n° 11 : Accompagner les actions visant à maintenir le tissu d'entreprises sylvicoles et à développer la filière bois

Haute Comté Communaure de Communes





ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 10 DYNAMISER LE TISSU COMMERCIAL ET ARTISANAL RENFORCER LES COMPÉTENCES & SAVOIR-FAIRE ET L'INSERTION PRO

LES ENJEUX

Adapter les ressources humaines et la qualification de l'emploi local par l'anticipation des besoins de recrutement

Accompagner les projets de développement et de modernisation d'entreprises Lier animation du territoire et valorisation commerciale & artisanale Développer les filières de valorisation des productions locales (circuits courts) et valoriser et promouvoir l'ensemble des produits locaux : Kirsch et eaux de vie, produits fermiers

- ✓ Faciliter les transmissions/reprises de TPE locales et aider les entreprises à se développer à travers la Maison des entreprises
- ✓ Consolider le tissu commercial et artisanal à l'aide d'une Opération Collective en Milieu Rural
- ✓ Insertion professionnelle :

(charcuteries, fromage, miel, maraîchage...)

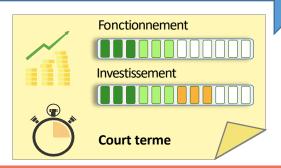
- Mobiliser la clause d'insertion dans les marchés publics locaux
- Faciliter le travail des structures d'insertion sur le territoire de la CCHC
- ✓ Valoriser les productions locales et développer les circuits courts (La Charmotte)

Haute Comté Communauté as Communes





ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 11 ACCOMPAGNER LE MAINTIEN DU TISSU D'ENTREPRISES SYLVICOLES & LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS

LES ENJEUX

Développer les actions liées à la filière bois à destination des communes et des privés

Mettre en valeur les forêts publiques en tant que spécificités locales de production bois d'œuvre, source de revenus communaux

Développer la filière biomasse pour la production de bois de chauffage

- ✓ Soutenir et pérenniser la transformation locale du bois d'œuvre et l'utilisation locale du bois énergie :
 - Impulser une démarche politique pour favoriser le développement des contrats d'approvisionnement sur le territoire en accompagnant les communes dans leurs démarches de commercialisation des bois
 - Organiser des réunions de formation, d'information et de sensibilisation des communes sur la gestion forestière (COFOR & ONF)
- ✓ Faciliter l'installation d'entreprises produisant du bois de chauffage.
- Etre relais d'information des politiques de financement de système biomasse à destination des habitants et des communes
- ✓ Sensibiliser aux métiers de la forêt et de la nature





FORUS TERRITORIE

- Les dispositifs de la petite enfance et de l'enfance, facteurs d'attractivité des familles en milieu rural
- -Une présence des services publics et aux publics en régression
- Plus de 43% des personnes + 75 ans vivent seules dans un habitat majoritairement ancien et inadapté
- 2867 actes d'urbanisme entre 2011 et 2020 dont 834 permis de construire et 1755 déclarations préalables



Action n° 12 : Pérenniser les dispositifs d'animation en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse



Action n° 13 Adapter l'offre d'équipements et de services aux habitants aux besoins du territoire



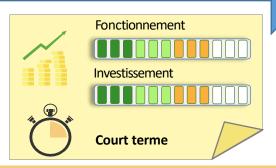
Action n° 14 : Développer un service d'aide en urbanisme pour les communes



DETENTATION L



ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 12 PÉRENNISER LES DISPOSITIFS D'ANIMATION EN FAVEUR DE LA PETITE ENFANCE. L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

LES ENJEUX

Adapter le dispositif d'accueil des 0 à 18 ans aux besoins

Développer la coopération en faveur d'une politique éducative locale (école + accueil de loisirs)

Développer les actions en direction des jeunes

Assurer la qualité de l'animation et des lieux d'accueil

Petite enfance : Renforcer l'action du RPE avec un déploiement possible en commune et adapter et moderniser les points multi accueils existants

Enfance : Evaluer les contrats en cours , conforter les actions et créer un parcours éducatif complet

Jeunesse : Recenser les actions réalisées sur le territoire et envisager le déploiement des bonnes pratiques et poursuivre le relais d'information par le PIJ

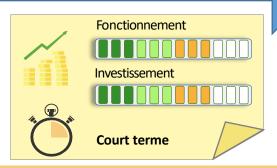
Transversal : Favoriser les actions parents-enfants (maintien d'actions type rendez-vous des familles + nouveaux évènements), établir un livret des services et équipements existants



DETENTATION H



ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 13 ADAPTER L'OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ET DE SERVICES AUX HABITANTS AUX BESOINS DU TERRITOIRE

LES ENJEUX

Déployer l'offre de service sur l'ensemble du territoire communautaire

Assurer la rénovation, l'aménagement et la création d'équipements

Assurer un maillage et une offre de santé de qualité en relais du Contrat local de santé

Intégrer la problématique logement liée au vieillissement, au handicap et aux situations d'habitat précaire dans la politique habitat pour traiter des situations de mal logement

Suivre les projets de développement de l'offre dédiée aux séniors et en mesurer le besoin

- ✓ Développer France Services (locaux, permanences ext.)
- ✓ Participer au développement d'un schéma de santé intercommunal dans le cadre du Contrat local de santé
- ✓ Travailler autour d'une nouvelle politique d'aide à l'habitat en matière d'adaptation, de lutte contre l'habitat dégradé,
- ✓ Développer une offre de logements dédiée dans le PLUI de la Haute Comté en lien avec les bailleurs sociaux et les privés.

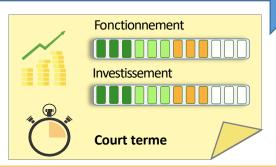


DETENTOTION





ENGAGEMENT EN PRATIQUE



ACTION 14 DÉVELOPPER UN SERVICE D'AIDE EN URBANISME POUR LES COMMUNES

LES ENJEUX

Renforcer l'assistance aux communes en matière d'ingénierie de projet

Développer un service d'instruction des actes favorisant l'adaptation du PLUI à la dynamique territoriale

Répondre à l'obligation de dématérialisation de l'instruction des actes

Mutualiser les ressources et les services d'ingénierie

Créer des outils pédagogiques facilitateurs pour les habitants

- ✓ Déployer un service intercommunal d'instruction des droits des sols à destination des communes
 - Instruction des DIA, CU, PC, DP, PA et PD sur le PLUI de la Haute Comté
 - une assistance d'ordre technique, juridique ou financière en aménagement et en Application du Droit des Sols (ADS)
- ✓ Créer une ingénierie dédiée
 - ➤ A destination des communes : définition de projet, financement montage de dossier, opération pilote type Assistance à Maitrise d'Ouvrage
 - ➤ A destination des habitants : Sensibiliser les propriétaires aux bonnes démarches de valorisation du patrimoine architectural, permanences avec CAUE, ABF...

Haute Comté

Communauté de Communes





Conférence des maires du 20 septembre 2021